

CLI ORANO LH

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 07 février 2019

COLLÈGE DES ELUS :

DAUBE Gabriel	Président CLI- Conseiller départemental
HOULEGATTE Jean-Michel	Sénateur
DRUEZ Yveline	Conseillère départemental
FORTIN Jean-Paul	Conseiller départemental
HEBERT Dominique	Conseiller départemental
LELONG Gilles	Conseiller départemental
AMIEL Caroline	Conseillère régionale
MAIGNAN Martial	Délégué communautaire du Cotentin
ARLIX Jean	Délégué communautaire du Cotentin
GIROUX Bernard	Délégué communautaire du Cotentin
CHARDOT Jean-Pierre	Délégué communautaire du Cotentin
MAGHE Jean-Michel	Délégué communautaire du Cotentin
LE BEL Didier	Délégué communautaire du Cotentin
ROINE Philippe	Délégué communautaire du Cotentin
LEFAIX-VERON Odile	Déléguée communautaire du Cotentin

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

LAFON Patrick	CRILAN
GUILLEMETTE André	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
GERNEZ Joël	CREPAN

COLLÈGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

PERROTTE Yann	FO - 2ème vice-président CLI Orano LH –
VAULTIER Jean-Paul	CGT
LAFFITTE Olivier	UNSA SPAEN
LEGOUX Sébastien	CFDT

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES ET DES REPRÉSENTANTS DU MONDE ÉCONOMIQUE :

BOUST Dominique	
AUTRET Jean-Claude	
BARON Yves	
LEGER Bruno	Chambre d'agriculture
LARQUEMAIN Jean-Louis	Ordre des pharmaciens
GUARY Jean-Claude	

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

CASTELLOTTI Elisabeth	Sous-préfète de Cherbourg
LEGALLET Jean	Préfecture
MANCHON Adrien	ASN
PALIX Laurent	ASN
GAUTRON Corine	IRSN
CHARBONNIER René	Directeur adjoint Orano
GOURLAY Michel	Orano
LOY Christophe	Orano
CHARLES Mélanie	Orano
RENOUF Sylvain	Orano
PAPILLON Arnaud	FO
CHECIAK Daniel	CGT
VASTEL Guy	ACRO
LUNEL Emmanuel	Chargé de mission CLI
MARTEL Mélodie	Assistante CLI

EXCUSÉS :

KRIMI Sonia	Députée
HAMELIN Jacques	Vice-président CLI
PERALTA Didier	Conseiller régional
LEFEVRE Hubert	Conseiller régional
COQUELIN Jacques	Conseiller départemental
PILLET Patrice	Conseiller départemental
LEPETIT Jean	Conseiller départemental
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
LEPETIT Jacques	Délégué communautaire Cotentin
JOURDAIN Patrick	Délégué communautaire du Cotentin
LE MONNYER Florence	Déléguée communautaire du Cotentin
CAMUS Jean Claude	CCI
LEBLANC Nicolas	CRPBN
GOULET DE RUGY Vincent	
BRIXY Patrice	CFE-CGC
MARTIN Jean-Paul	AEPN
FOOS Jacques	
DE FRANCE Gilles	Sauvons le climat
GAUTIER Florence	IRSN

M. LE PRESIDENT.- Bonjour à toutes et à tous. J'ai le plaisir d'accueillir Mme la sous-préfète de Cherbourg. Elle nous fait l'honneur et le plaisir de participer à notre assemblée générale. Merci, Madame la Sous-Préfète. Vous pouvez intervenir quand vous le souhaitez, bien entendu.

Je voudrais également accueillir Monsieur Manchon, le nouveau représentant de l'ASN, à notre assemblée générale. Je vais lui laisser immédiatement la parole afin qu'il se présente.

M. MANCHON.- Bonjour à tous. Je suis le nouveau chef de la division depuis le 1^{er} février en remplacement de Madame Hélène Héron. Je suis arrivé officiellement début septembre. J'étais alors son adjoint. C'est mon premier poste dans la fonction publique. Merci à vous.

M. LE PRESIDENT.- Merci monsieur Manchon. Bienvenue en Normandie. Bienvenue aux travaux de la CLI Orano La Hague.

Je voulais dire un mot en direction de Mme Héron au nom des membres de notre assemblée générale. Elle a toujours été à notre écoute et a toujours apporté toutes les informations que nous souhaitons. Nous lui souhaitons le plein succès dans ses nouvelles fonctions à Paris.

Je voulais également excuser mon vice-président bien aimé, Jacques Hamelin. Malheureusement, il a une réunion qu'il a considérée beaucoup plus importante que la CLI. On ne lui en veut pas et on l'attend avec impatience.

On va passer à l'ordre du jour.

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 OCTOBRE 2018.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. GUILLEMETTE.- Dans ce compte-rendu, il était indiqué que l'ASN attendait l'instruction de la DREAL pour le RU des Landes. L'ASN était en train de finaliser ce sujet. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

M. LE PRESIDENT.- On va laisser la parole à M. Palix.

M. PALIX.- Vous évoquez le dossier RU des Landes, c'est cela ? En fait, s'agissant de ce dossier, je dirais que nous sommes dans la phase finale d'instruction : on prépare un projet de décision pour autoriser la réalisation des travaux. En revanche, parallèlement, il y a une procédure en cours avec les collègues de la Dreal Normandie, et concernant une demande de dérogation de destruction d'habitat protégé ou d'espèces protégées. Ce que l'on attend, comme c'est une autre réglementation et que, s'agissant de ce dossier, il faut qu'il soit instruit avant que les travaux puissent être réalisés, du coup, ce sont deux instructions menées séparément mais toutes deux nécessaires pour la réalisation des travaux. Actuellement, nous en sommes au stade de l'élaboration d'un projet de décision pour donner le feu vert à Orano pour la réalisation des opérations d'excavation envisagées et telles qu'elles sont actuellement prévues dans le dossier.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez une réponse M. Guillemette. Il s'agit maintenant seulement de valider le compte-rendu. Ce n'est pas un échange sur les points de la précédente Assemblée Générale.

M. PALIX.- Par ailleurs, et parce que la question a été posée ces derniers jours, à propos du compte rendu : dans le compte rendu, paraissait le fait que vous aviez souhaité la transmission d'un courrier. En effet, lors de la dernière CLI, vous aviez évoqué le fait que vous souhaitiez la transmission d'un courrier de l'ASN adressé à Orano, demandant des compléments sur ce dossier. Effectivement, je l'ai transmis. Toutes mes excuses. Nous avons oublié de le retransmettre. Ce qui était convenu, c'était que nous le retransmettions à vous, la CLI, et qu'ensuite, vous le fassiez suivre. Je l'ai fait hier soir.

M. LE PRESIDENT.- D'autres remarques à propos du compte-rendu ?

M. CHARBONNIER.- Nous avons reçu, en début d'année, des représentants de la DREAL qui se sont penchés sur le dossier. S'agissant des urodèles présents dans cet environnement humide, je pense que les travaux n'auront pas lieu avant l'automne prochain. On a un dossier d'aménagement à remettre parce que, effectivement, on perturbe une zone d'espèces protégées. Le dossier est en cours de constitution. Des observations supplémentaires, s'agissant le recensement d'espèces, nous ont été demandées et avant de pouvoir faire ces travaux. La période favorable se situe plutôt à l'automne. C'est le moment où ces « bestioles » quittent les zones humides pour se réfugier ailleurs. Nous n'aurons pas les travaux, je pense, avant cette période-là.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Pas de remarques sur le compte-rendu. Je considère qu'il est adopté ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci.

2. BILAN SUR L'EXPOSITION AUTOUR DU THÈME « RADIOACTIVITÉ : DES CENTAINES DE QUESTIONS, UNE EXPOSITION » ORGANISÉE PAR LES CLI DE LA MANCHE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA SCIENCE EN OCTOBRE 2018.

M. LE PRESIDENT.- Ce point va nous être présenté par Emmanuel Lunel et concerne l'exposition sur la « Radioactivité » qui s'est tenue au Pavillon des Energies, au Désert.

M. LUNEL.- En quelques mots, je vais vous faire une présentation du bilan d'une action menée dans le cadre de « La fête de la science », au mois d'octobre dernier. Cette action a été menée par les CLI de la Manche, en partenariat avec le Pavillon des Energies. Il se situe à quelques kilomètres de Saint Lô, en centre Manche, et l'IRSN.

Le support de cette exposition a été réalisé par l'IRSN et l'ASN. Il avait pour thématique « La radioactivité ». Cette exposition a eu lieu du 5 au 26 octobre 2018. Elle avait pour objectif de proposer la découverte de la thématique « Radioactivité » dans un secteur du département que je qualifierais de « moins sensibilisé » à ce sujet.

Plusieurs thématiques ont été abordées : le rôle d'une commission d'information, qu'est-ce que la radioactivité, le fonctionnement d'une centrale nucléaire, les centrales sont-elles sûres, les déchets radioactifs et le démantèlement, la radioactivité autour de nous, quels

sont les effets de la radioactivité sur notre corps ? Il y avait quelques outils interactifs. Il y avait un jeu sur le radon. Il y avait un jeu sur la conception des centrales et deux jeux sur la fission.

Nous avons eu 732 visiteurs au total. Ils ont pu découvrir cette exposition en accès libre. Comme vous pouvez le voir sur le diagramme, il s'agit essentiellement de scolaires. Ils étaient 449 scolaires, soit 61%.

En conclusion, l'exposition a été appréciée et bien comprise. Nous avons voulu, par cette action, contribuer à une sensibilisation neutre et objective à propos de la découverte de la radioactivité en Centre-Manche. Voilà à propos de ce bilan de l'exposition.

M. VASTEL.- À propos de cette exposition, je voudrais simplement dire que l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) y a participé. Elle a pu accueillir les scolaires et discuter avec des classes de 4^{ème} et 3^{ème} avec lesquels elle a eu des échanges et les informer sur ce qu'est la radioactivité en leur proposant des sources un peu différentes.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. C'était l'objectif : partager avec les jeunes, notamment, et avec les collégiens, tous les aspects les moins techniques possibles au sujet de cette radioactivité.

On va continuer avec Emmanuel Lunel et la présentation du nouveau site internet des CLI.

3. PRÉSENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET CLI MANCHE. (CLI)

M. LE PRESIDENT.- Vous savez que c'est là l'un des éléments essentiels dans l'information à destination de nos citoyens, de nos compatriotes. Nous sommes parvenus à construire ce nouveau site. Je vais laisser Emmanuel Lunel nous le présenter.

M. LUNEL.- Je vous ai envoyé cette semaine, ou la semaine passée, un accès à ce site internet. Il n'est pas encore ouvert au grand public. On souhaitait vous le présenter avant de le mettre à la disposition du grand public.

Auparavant, nous avons trois sites internet bien distincts, un pour chaque CLI. Cette fois, nous avons voulu créer un site internet commun : « CLI Manche ». Nous pouvons y retrouver les trois CLI plus un onglet « INTERCLI ». Rapidement, on pourra accéder aux onglets des trois CLI, soit par ici ou soit avec ces nouveaux logos. J'ai oublié de vous dire que l'on a créé de nouveaux logos pour avoir une identité visuelle. Ils n'existaient pas auparavant. Désormais, on pourra reconnaître les CLI de la Manche.

Il y a une rubrique, un lien « En cas d'Alerte » et « Mission de la CLI ». Un peu plus bas, on retrouve un « zoom » sur un point d'actualités. Cette fois, on fait un zoom sur l'extension du PPI.

Cette actualité sera régulièrement mise à jour. L'une des nouveautés : on pourra retrouver l'agenda et les différentes dates des Commissions Locales d'Information. Les gens intéressés pourront voir les dates de nos réunions. Vous pourrez trouver quelques vidéos et des films

d'animation à propos de l'explication du rôle d'une CLI, en cas d'alerte quels sont les bons réflexes... Etc. Voilà ce que nous pourrions retrouver.

Puisque nous sommes à la CLI Orano, on va aller voir précisément ce que vous retrouverez : une présentation du site d'Orano. Vous aurez également la possibilité de retrouver toute la documentation de la CLI. Vous aurez les comptes-rendus des Assemblées Générales, les documents présentés en Assemblée Générale, les rapports d'information du public du site d'Orano, le bilan environnemental du site et le rapport de l'ASN. Tous ces documents seront en accès libre. Voilà en ce qui concerne la présentation rapide du site. Il sera mis en ligne, pour le grand public, en fin de semaine prochaine.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur Lunel. Avez-vous des réactions ?

M. AUTRET.- J'ai expédié un message à monsieur Lunel sur ce sujet. Je ne suis pas parvenu à ouvrir le lien qui m'avait été expédié. Est-ce lié à mon système d'exploitation ? Je travaille sous LINUX.

M. LUNEL.- Je ne sais pas du tout. De toute façon, ce lien ne vous sera plus utile dans quelques jours puisqu'il y aura directement une adresse internet : cli-manche.fr. Il n'y aura pas de codes d'accès. Ce sera donc beaucoup plus simple.

M. ROUSSELET.- J'ai une question à propos du fait de l'avoir envoyé aux membres. C'était une demande faite en bureaux, et de manière à ce que chacun apporte des retours. J'en ai fait un. D'autres ont-ils été faits ? Je pense qu'il serait bon que, à un moment donné, il y ait une synthèse au sujet des retours, et de manière à éviter que le site soit en accès public avec une controverse au moment de sa sortie. Ce serait mieux que l'on soit tous d'accord à propos du contenu.

M. LUNEL.- J'ai eu quelques retours, effectivement. J'ai pris en compte les retours que j'ai reçus. Je prendrai en compte le retour que vous m'avez fait, monsieur Rousselet.

M. LEGOUIX.- Je n'ai pas pu ouvrir le lien également. Cela vient peut-être du navigateur que j'utilise ? Indépendamment de cela, je me demandais si on ne pouvait pas avoir un espace privé sur ce site, réservé aux membres de la CLI ? On pourrait y mettre des documents internes à la CLI, par exemple, des documents des groupes de travail ou les statuts de la CLI, des choses qui ne sont pas forcément grand-public.

M. LUNEL.- Tous nos documents sont publics. Tous les documents présentés en CLI sont publics. Il n'y a pas de documents qui seraient privés à destination des seuls membres de la CLI donc. Mais oui, on pourra étudier la question.

M. LE PRESIDENT.- Le rôle des CLI et les statuts sont déjà sur le site. Vous retrouvez tout cela, le fonctionnement des CLI... C'est très clair. C'est vulgarisé. Il n'y a donc pas de soucis. A propos de l'intervention éventuelle des membres de la CLI, on pourra regarder cela. C'est en bureau de CLI que nous aurons à faire le tri ou à valider ce que nous mettons sur notre site. Chacun peut apporter ses contributions. C'est le bureau de la CLI qui décidera ce qui est publié ou pas. Monsieur le Sénateur ?

M. HOULLEGATTE.- Ce qui serait intéressant, c'est de pouvoir y trouver les documents préparatoires en amont. Cela éviterait la recherche dans les emails. Ce que vous dites, c'est que, les documents de présentation en CLI, vous ne les mettez qu'une fois les CLI passées ? Cela serait tout de même sympathique d'avoir un intranet qui permette d'avoir un seul site

parce que, parfois, on reçoit énormément d'emails. Ensuite, on a toute une succession de PDF qu'il faut ouvrir et c'est parfois un peu compliqué.

M. LUNEL.- Il faudrait donc créer une page pour les membres ...

M. HOULLEGATTE.- Ce qu'il faudrait, c'est créer un intranet pour les membres de la CLI de manière à ce que nous puissions avoir les documents sur un seul serveur. Ce serait le serveur du site.

M. LE PRESIDENT.- On peut étudier cela, monsieur Lunel.

M. LUNEL.- Oui. Je pense que cela va être possible.

M. HOULLEGATTE.- Ce serait un bel outil. Ce ne serait pas public. Cela resterait entre les membres de la CLI. Ce serait utile, effectivement.

M. LE PRESIDENT.- On va étudier cela, en effet. D'autres remarques ?

M. LARQUEMAIN.- Serait-il possible de mettre des liens inter-sites entre la CLI Manche et, par exemple, l'IRSN, l'ASN, etc. ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, à condition que les liens puissent être ouverts.

M. LUNEL.- Oui. Ensuite, il s'agit de savoir jusqu'où l'on va, combien de liens l'on met.

M. LE PRESIDENT.- Ce que vous voulez, c'est pouvoir avoir directement les liens directs de tous nos partenariats sur notre site internet ?

M. LARQUEMAIN.- Oui, c'est d'avoir une page avec tous les liens qu'il nous suffirait de cliquer. Par exemple, le site de l'IRSN, de l'ASN...etc.

M. LUNEL.- Oui. Je pense que cela est possible. Oui.

M. LE PRESIDENT.- Ce serait également utile. De toutes les façons, c'est un chantier encore ouvert. Nous sommes en amélioration continue. C'est comme cela que l'on dit dans les grandes firmes. Oui, monsieur Rousselet ?

M. ROUSSELET.- J'avais un tout petit point d'ordre à propos de ce que vous venez de dire s'agissant de la « décision bureau ». Je pense qu'il faut faire attention à cela. Théoriquement, à notre bureau, on y fait des ordres du jour. On n'y prend aucune décision. Là, vous venez de dire que l'on y prendrait des décisions. C'est pour que nous soyons d'accord, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre nous. Les décisions, nous les prenons tous ensemble, ici. Aux réunions de bureau, on y fait des propositions. Ensuite, que l'on règle des problèmes techniques au sujet du web, il n'y a aucun souci. Je dis seulement qu'il faut que l'on soit prudent à propos de l'interprétation qui pourrait être faite de ce que l'on vient de dire. On est tous d'accord sur la manière de procéder dans nos bureaux. On y fait un ordre du jour. On prépare techniquement les choses mais on n'y valide pas de décisions entre nous.

M. LE PRESIDENT.- Entendu. D'autres remarques ? *Non.* Nous aurons d'autres occasions de revenir sur ce sujet. Je me réjouis avec Yveline Druez et Valérie Nouvel que l'on puisse avoir un outil de notre époque et performant. Merci, Emmanuel Lunel, de cette présentation et de tout le travail que vous faites. Mais vous savez mieux que moi le travail qu'il fait.

Nous poursuivons notre ordre du jour.

4. ÉVÉNEMENTS NIVEAU 1 SURVENUS SUR LE SITE ORANO DE LA HAGUE DEPUIS LA DERNIÈRE CLI, DU 04.10.2018. (EXPLOITANT - ASN)

M. LE PRÉSIDENT.- Et au sujet des événements survenus sur le site Orano depuis la dernière CLI. Je donne la parole à monsieur Charbonnier.

M. CHARBONNIER.- Je vais rapidement vous présenter deux évènements de niveau 1 déclarés depuis la dernière CLI. Pour l'un, cela concerne un atelier R2 qui est un atelier de concentration et de purification de solutions. Un pont a été utilisé en dehors de l'application de toutes les consignes prévues. Le second événement concerne des retards s'agissant de contrôles périodiques d'extincteurs portables que l'on trouve dans nos installations et dans tous nos bâtiments.

S'agissant du premier événement, l'atelier R2, aux alentours du 15 octobre, on a constaté qu'un essai réglementaire de charge sur deux ponts avait été fait par un sous-traitant, et tandis que l'autorisation préalable donnée par le chef de quart de l'installation ne l'avait été que pour un pont. Il y a eu une incompréhension. Cette difficulté est liée au fait que ces ponts sont condamnés pour faire l'essai périodique. Pour pouvoir les utiliser, on a une autorisation. Cette autorisation vous donne une clé sur les condamnations. Il peut y avoir des clés communes à plusieurs ponts. L'intervenant prévenu a fait l'essai de deux ponts alors qu'il devait n'en faire qu'un seul sur l'un de ces deux ponts. Sur l'un de ces ponts, il y avait une contrainte préalable qui consistait à devoir vidanger une cuve avant de pouvoir faire cet essai-là. Cette cuve n'a pas été vidangée. C'est ce qui fait l'objet de cette déclaration.

Il n'y a pas eu de conséquence. Il n'aurait pas pu y en avoir puisque la sûreté, c'est toujours un ensemble de défenses en profondeur. Une ligne est tombée d'une certaine façon. C'est pour cela que l'on a un niveau 1. Néanmoins, quand bien même il y aurait eu la chute de cette charge dans le cadre de cet essai réglementaire du pont, la dalle tenait. La vérification a été faite.

Ce qui a été mis en œuvre ensuite : dorénavant, on mettra une clé spécifique pour chaque pont. Il y a énormément de ponts, de manutention. Cela permettra, à la réception d'une clé, d'empêcher de déverrouiller un autre pont. C'est la solution la plus radicale pour éviter que cela ne se reproduise. De la même façon, aujourd'hui, les ponts ont des affichages lorsqu'on les utilise. Il se trouve aussi qu'il y aurait eu un moyen de rattrapage. Mais ce n'était pas forcément très facile pour l'intervenant puisqu'il faut lire un tas de choses. Sur le pont, vous voyez le chef de quart, pour expliquer. Comme il avait vu le chef de quart sur l'autre pont, il n'a fondamentalement pas refait ce qui était écrit. Dorénavant, les consignes vont être beaucoup plus directes, et sans reprise en termes de lisibilité. Cela sera beaucoup plus direct et plus simple à interpréter. Enfin, évidemment, l'ensemble des personnels a été sensibilisé à cette utilisation de clés dès qu'on décondamne un pont et à propos des conditions de travail correct. C'est normal que l'on explique les bonnes façons de travailler à la suite d'un tel évènement.

En ce qui concerne le second événement. Il touche l'ensemble du site. On a constaté, pendant l'été, un retard dans la réalisation du contrôle périodique des extincteurs. On doit pouvoir les retrouver dans toutes les salles, dans tous les bureaux, dans toutes les

installations. Globalement, les standards et les normes vous demandent de les vérifier une fois par an. Une fois par an, vous vérifiez les pressions, qu'ils soient bien en état, etc. Il se trouve que nous avons changé de prestataire dans le cadre d'un contrat appelé « multi-technique » et dans lequel, effectivement, on a un maître d'œuvre qui fait la maintenance pour un ensemble de choses. Et dans la cascade, sur ce contrat vraiment lié à l'essai des extincteurs, il se trouve qu'il y a eu un retard dans l'allumage des contrôles.

Bien évidemment, nous avons bien identifié cet évènement et l'avons déclaré à l'ASN à un niveau zéro, dans un premier temps. Il s'est retrouvé à l'analyse ensuite. Et puis on a encore accumulé du retard parce qu'il y a eu un départ du sachant. Je ne vais pas rentrer dans le détail de cette entreprise sous-traitante. Il a fallu reformer quelqu'un. On a donc accumulé encore plus de retard. Cela faisait un peu beaucoup. On a donc mis ce que l'on appelle un facteur additionnel. Cet incident s'est ainsi retrouvé classé au niveau 1.

Ce que je peux dire, aujourd'hui, à la date à laquelle je vous parle : tous les extincteurs sont contrôlés aujourd'hui. On a mis en place un plan de renforcement pour ces contrôles. Aujourd'hui, on est revenu au standard. Bien évidemment, on a mis en place un suivi informatique plus resserré pour le suivi de ces extincteurs. Si, évidemment, cela ne touche pas les systèmes d'extinction liés aux grandes démonstrations de sureté, et sur les équipements importants qui, eux, sont autre chose et sur lesquels on a fait le suivi, il n'empêche que cela participe globalement à l'intervention de premier niveau. Cela nous amène à être beaucoup plus vigilants, ceux concernant le suivi de prestataires, en particulier au moment des changements. Ce sera un sujet de renforcement pour ce qui nous concerne ainsi que, plus généralement, la prévention incendie. Ce sont des sujets sur lesquels on met toujours la pression. Ce sera l'un des thèmes de l'année. Voilà ce que je pouvais vous dire là-dessus.

M. LE PRESIDENT.- Merci monsieur Charbonnier. Je parlais d'amélioration continue tout à l'heure, on en a un bel exemple. Avant de donner la parole à l'ASN, monsieur Laffitte ?

M. LAFFITTE.- D'autres secteurs techniques pourraient-ils être impactés ? Je pense aux éclairages secours, aux détecteurs d'incendie... Est-ce que, à chaque changement de contrat, nous pourrions rencontrer les mêmes problèmes s'agissant de ces équipements ?

M. CHARBONNIER.- Aujourd'hui, il y a deux contrats principaux sur chacune des UO que l'on appelle « multi-technique ». Ce sont ceux qui sont visés. Effectivement, On a pris une forme de contrat qui existe sur d'autres de nos sites et qui nous donnent entière satisfaction. Pour donner un exemple, c'est comme si vous faisiez votre cuisine et que vous pouvez à la fois téléphoner au menuisier, etc. Vous prenez un maître d'œuvre qui vous fait la maintenance sur un secteur donné. Ces éléments font partie de ces contrats. Comme je le disais, le renforcement de la surveillance, des prestataires et de la protection incendie, cela fait partie des éléments sur lesquels on va renforcer notre action l'an prochain.

M. AUTRET.- Deux petites questions. La première porte sur les histoires de clés. Vous allez passer d'une clé à plusieurs clés sur les ponts. N'y a-t-il pas un risque de désorganisation en cas de souci et au cas où nous serions un peu dans l'urgence ?

A propos de ma seconde question : je croise un peu les informations données avec les extincteurs avec les lettres de suite d'inspection, dont une, assez courte, concernait les

difficultés pour les inspecteurs de l'ASN de pouvoir pénétrer sur le site et qui ont pulvérisé les délais prévus à l'origine pour ce type de choses.

M. CHARBONNIER.- S'agissant de la première question : nous avons les termes de condamnation et déverrouillage. La condamnation a moins d'implications pour la sûreté que le verrouillage. Lorsque l'on a des clés de verrouillage, elles sont toujours uniques. Nous gérons déjà un tas de clés dans les installations qui sont spécifiques. C'est certain, en créant plus de clés, cela met plus de clés en place. Il y a des règles strictes d'utilisation. Le nombre de clés ne va pas obligatoirement rendre les choses moins efficaces. Au contraire, cela nous bloque la possibilité de se tromper. On vous donnera une clé pour un pont et si vous voulez intervenir sur deux ponts, vous aurez deux clés. Au moins, cela me paraît clair.

A propos de la seconde question : je ne vois pas bien... Je pense que ce n'est pas le sujet des extincteurs dont nous sommes en train de parler mais le sujet de l'accès, auquel nous avons répondu à l'autorité de sûreté (ASN). Il se trouve que l'on a des règles d'accès. Il y a la question de la protection physique. Quand on n'a pas la bonne carte, oui, cela prend du temps de s'en faire faire une. On a essayé de trouver des solutions pour faciliter les choses mais il existe des règles d'accès qui s'appliquent à tout le monde, moi compris. Le matin, je ne peux pas rentrer si je n'ai pas ma carte. Je peux perdre une heure pour rentrer. Aujourd'hui, ce sont d'abord nos règles de sécurité et on essaye de respecter nos règles. C'est un principe de base. Ensuite, évidemment, on peut se dire oui là c'était long...

On a essayé de trouver des moyens pour améliorer les possibilités d'accès lorsqu'on n'a pas sa carte parce que... Je ne vais pas rentrer dans le détail mais vous avez des types d'accès, où certains ateliers dans lesquels vous allez, pour lesquels vous en avez vraiment besoin et parce qu'il y a une biométrie associée, etc. Si vous n'avez pas rapporté cette carte ou si vous êtes nouveau, cela va prendre plus de temps. Et cela vaut effectivement pour tout le monde. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci, monsieur Charbonnier. On va donner la parole à l'Autorité de Sûreté.

M. PALIX.- Le point important et ce que je retiens particulièrement, c'est ce qu'a dit monsieur Charbonnier concernant le renforcement de la surveillance des intervenants extérieurs. Cela va être un thème fort pendant l'année 2019. Effectivement, Orano a contracté un certain nombre de contrats multi-techniques, qui globalisent un certain nombre de prestations, confiés à un prestataire, charge pour lui ensuite de sous-traiter certaines prestations qu'il ne peut pas suivre en direct. Dans ce cadre-là, il y a eu quand même un gros changement et des contrats multi-techniques ont été établis. Il y a eu, effectivement, de nouveaux intervenants, ou alors un manque de surveillance dans ce cadre-là qui nous ont amené à constater, pas de manière massive mais à quelques occasions, le fait que la transition n'était effectivement pas bien faite. Quelques événements intéressants ou significatifs ont été déclarés, directement en lien avec ce changement de portage au niveau des prestataires. Ce sont ces fameux contrats multi-techniques.

Ensuite, s'agissant de l'événement « maîtrise des extincteurs », on a beaucoup débattu avec Orano sur le classement de cet événement. En fait, ce qui nous est apparu c'est que le problème a nécessité pas mal de temps pour trouver une solution robuste et pérenne et qui permette d'avoir une perspective de résolution. Ensuite, effectivement on a aussi estimé

qu'Orano, dans les analyses qu'il fait des événements significatifs, regarder quelle est sa part dans la survenue de l'événement. L'exploitant, c'est Orano. Lorsqu'un événement se produit, même si une grande partie de l'événement tire son origine de défaillances de l'intervenant qui n'a pas respecté les consignes ou autres, je pense, et cela rejoint la remarque du renforcement de la surveillance, qu'il faut qu'Orano prenne sa part de responsabilité. Ici, c'est un manque de surveillance qui a fait que les choses ont sans doute... C'est soit un manque d'anticipation lors du basculement vers ces contrats multi-techniques, c'est à dire qu'il n'y aurait pas eu assez de préparation de cette bascule, soit la surveillance s'est avérée peut être insuffisamment ferme et robuste. Tout cela, dans le but que le problème puisse être corrigé rapidement.

Il y a certaines compétences certainement pas toujours faciles à trouver, qui nécessitent du temps, par exemple pour pouvoir remplacer un départ ou un changement de fonction. Il y a eu des problèmes d'effectifs au niveau des intervenants extérieurs. Malgré tout, le client, c'est vous. C'est vous le responsable. A un moment donné, on peut quand même s'étonner que, pour des problèmes certes avérés, qui ne peuvent pas être négligés parce qu'ils sont réels, cela prenne autant de temps avant que, finalement, la pleine mesure du problème soit prise en compte et qu'il y ait un plan d'action mis en place. C'est cela qui a amené l'ASN, dans ses discussions avec Orano, à demander à ce qu'il y ait un facteur additionnel dans le classement et à donner plus de relief à cet événement.

M. LE PRESIDENT.- Merci monsieur Palix de ces explications. Monsieur Charbonnier ?

M. CHARBONNIER.- J'ai oublié de préciser effectivement que, maintenant, et du point de vue de l'impact, tous les extincteurs pour lesquels la procédure avait du retard ont bel et bien été contrôlés et ils étaient bien fonctionnels. Il faut le préciser malgré tout par rapport à l'événement en tant que tel. Cela n'aurait pas été pareil si l'on avait trouvé des extincteurs non-opérationnels. Ils étaient tous en état. Il me paraît juste de le préciser.

M. LE PRESIDENT.- Merci monsieur Charbonnier. La CLI est très satisfaite de l'action d'amélioration sur ce point-là. Vous comprenez également que nous soyons aussi assez sourcilieux, même si cela vous cause quelques soucis dans tous ces « petits détails » par rapport à l'activité principale de l'opérateur. Le rôle de l'ASN est important quand elle rappelle les nécessaires délais d'action.

M.CHECIACK.- Je voudrais terminer en abordant les compétences. Ne serait-il pas plus judicieux de vérifier les compétences en amont, et non pas en aval ? Je suis quand même étonné que l'on vérifie les compétences des sous-traitants en aval, une fois que le constat est fait. Vous avez parlé de compétences, de durée de formation des nouveaux contrats, de gens qui interviendraient dans le cadre d'un nouveau contrat. Ce serait mieux de vérifier leurs compétences bien avant.

M. PALIX.- Je n'ai pas parlé de cela. J'ai plutôt évoqué le fait qu'il y a eu un problème d'effectifs à un moment donné et, sans doute, pour les personnes qui arrivent, un problème de formation. La question est... Quelque part vous avez raison. C'est un peu sur ce terrain que je suis allé. En fait, en amont, lorsque vous contractez, il faut peut-être effectivement voir si les prestataires sont suffisamment étoffés pour faire face à des situations. Ensuite la question est... Je pense que, effectivement, il y a eu des aléas de personnels. Le prestataire a eu du mal à trouver en interne des personnes. Il a eu du mal à former des personnes qui

soient capables, au pied levé, dans un délai raisonnable, de reconnaître déjà les conditions d'accès, de remplir toutes les démarches nécessaires pour accéder à un site nucléaire afin que, ensuite, elles puissent être pleinement efficaces dans leurs contrôles. Il y a eu donc un petit effet « boule de neige » avec le délai de formation. À ce sujet, je vous rejoins. Je pense que, effectivement, il faudrait peut-être aller beaucoup plus loin et envisager, en cas d'aléas, comment le prestataire peut faire face à ses obligations contractuelles, et puis surtout, que l'exploitant respecte ce qu'il doit respecter en matière de réglementation.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Charbonnier, rassurez-nous !

M. CHARBONNIER.- Je vais d'abord dire que l'on partage évidemment des propos sur notre responsabilité. Elle est pleine et entière et c'est notre priorité en termes de sureté. Je ne suis pas en train de dire que nous laissons aux sous-traitants la responsabilité, elle va à Orano. Cela ne se discute pas.

Ensuite, et à propos de ce cas particulier, le contrat n'a pas changé les personnes. Ce sont toujours des extincteurs portables dont nous parlons. Ils sont sur l'ensemble de notre site. C'est une entreprise X. Je ne vais pas en donner le nom. C'est elle qui a le contrat et c'est bien elle qui continue, et avec les mêmes personnes, à faire cette chose-là. Ce qui est arrivé, c'est que les personnes compétentes de cette société X, habituellement en charge de faire ces contrôles, sont parties dans une autre entreprise et qu'ils ont dû les remplacer. C'est la vie de tous les jours.

M. CHECIAK.- Ce ne sont donc pas les mêmes personnes alors ? Vous avez dit tout à l'heure que le sachant était parti...

M. CHARBONNIER.- ... Ce sont les mêmes personnes qui ont commencé le contrat...

M. CHECIAK.- ... C'est quand même un sacré trou dans la raquette !...

M. CHARBONNIER.- ...Non, ce n'est pas un sacré trou dans la raquette. L'entreprise, à un moment donné, a dû se renforcer. Les personnes doivent être formées. Les contrats avaient déjà démarré. Ils avaient du retard à l'allumage par rapport au contrat. Derrière, les personnes, dans un deuxième temps, et je dis bien avec ce contrat-là... Les personnes démissionnent et vont dans une autre entreprise. Il faut alors trouver et reformer les nouvelles personnes pour qu'elles aient les qualifications exigées et ce qui est demandé à travers nos achats, pour que, effectivement, on respecte ces choses et on fasse valoir les clauses. Cela prend un peu de temps. C'est tout.

M. CHECIAK.- ... Il faut alors peut-être expliquer pourquoi les gens partent dans le cadre d'un changement de contrat. Cela veut dire qu'il y a encore une question de moins disant. Les gens s'en vont. Il faut peut-être voir ce volet-là.

M. CHARBONNIER.- Je n'en sais rien. Je ne vais pas rentrer dans ce genre de débats. Chacun peut quitter une entreprise parce que c'est plus intéressant ailleurs, parce qu'il a un conjoint qui va travailler ailleurs...

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît, messieurs, nous allons rester dans notre ordre du jour. Monsieur Gernez, c'est à vous.

M. GERNEZ.- Bonjour. Il y a un paragraphe de la norme qualité ISO 9001 qui parle de l'évaluation et de la sélection des fournisseurs. La question est de savoir si cet incident va conduire à une amélioration de la procédure en place à Orano LH ?

M. CHARBONNIER.- Nous sommes ISO 9001, très clairement. Nous avons été reconduits assez récemment. Nos procédures sont donc conformes à cette réglementation. En l'occurrence, il se trouve que c'est la même entreprise qui a fait le même travail, et qui a donc donné satisfaction jusqu'à présent, mais, pendant un moment, elle est passée par une situation qui n'est pas acceptable, et pour laquelle nous avons fait valoir toutes les procédures qui s'appliquent.

Cela s'appelle des pénalités, des demandes de renforts. Cela a été mis en place. Cela a juste nécessité un peu de temps. Il faut trouver du personnel compétent. C'est, je pense, ce qu'a voulu exprimer M. Palix tout à l'heure. Le jour du contrat, il n'y avait pas de sujet avec cette entreprise, évidemment.

M. LE PRESIDENT.- Merci, monsieur Charbonnier. Avez-vous d'autres remarques sur ce point ? *Non.*

5. PRÉSENTATION DU BILAN DE L'ANNÉE 2018. (EXPLOITANT)

6. PRÉSENTATION DES PERSPECTIVES 2019. (EXPLOITANT)

M. CHARBONNIER.- On va rapidement reparler des bilans 2018 en ce début d'année et des perspectives 2019. Si on regarde les bilans de production, malgré un certain nombre d'aléas subis dans l'année, que ce soient des mouvements sociaux ou des défaillances matérielles, en particulier la problématique de remplacement de roue que l'on a dû faire en fin d'année, et qui a grevé nos capacités de traitement, nous avons tout de même 90% de la production attendue. Cela représente 1009 tonnes de traitement de combustible usé l'an passé, 794 containers standards vitrifiés produits et 628 containers de déchets compactés et déchargés, 190 emballages réceptionnés. Ces résultats représentent 90% de ce que l'on souhaitait faire en début d'année.

Comme la sureté et la sécurité sont quand même nos priorités, nous n'étions pas très satisfaits des résultats de sécurités obtenus en 2017. Nous avons porté un effort l'an passé sur la sécurité, pour renforcer l'information et le suivi de la sécurité. Des investissements réalisés dans ces domaines ont permis d'obtenir de bien meilleurs résultats aujourd'hui en termes d'accidents du travail sur le site puisque l'on a un TF (taux de fréquence) qui se situe à 1,47. Cela signifie sept accidents avec arrêt, liés essentiellement à des déplacements sur le site. On doit les comparer aux treize accidents enregistrés l'année précédente. C'est un résultat relativement encourageant.

De même, nous sommes dans une certaine stabilité au niveau de l'exposition moyenne des travailleurs sur ce site, à 145 microsievverts par homme et par an, et avec un maximum qui se situe aux alentours de 5,4 millisievverts pour la personne la plus exposée. Cela représente globalement le quart de l'autorisation réglementaire annuelle pour la personne la plus exposée. Cela représente, une fois encore, un résultat correct en termes de sécurité.

En ce qui concerne les suretés, les accidents déclarés, globalement, nous sommes également stables.

A propos de la réalisation des grands projets, et pour lesquels nous faisons un point systématique, je peux en citer trois qui ont bien avancé dans l'année. Il y a le projet de construction des annexes pour la concentration des produits de fission, ce que l'on appelle les projets « NCPF », les nouvelles concentrations des produits de fission. Aujourd'hui, les casemates blindées dans lesquelles vont se trouver les trois évaporateurs sur chacune des deux annexes, sont terminées et coulées. Cela devrait permettre, au moins dans cette partie-là, de commencer à monter les équipements dans la partie basse tout en poursuivant les parties aériennes de ces installations. Ici, ce sont des parties souterraines.

On a ensuite des tuyauteries et un certain nombre d'équipements qui vont se construire pour les mesures, pour les transferts, etc. En même temps, on va pouvoir rentrer les évaporateurs. Aujourd'hui, ils sont pour ainsi dire quasiment construits dans l'atelier Temis de Valognes. Ils vont pouvoir être montés sur NCPF, sur la partie T2, à partir d'avril, puis plus tard sur celle de R2. J'espère que les six évaporateurs pourront être disponibles et commencer à être montés cette année.

L'autre grosse avancée concerne l'atelier de reprise des coques qui sont en vrac sur le silo HAO d'usine UP2 400. La principale cellule de reprise, le génie civil est terminé et les gros équipements de reprises sont aujourd'hui installés. On doit encore passer par une phase de qualification de ces équipements. Ensuite, il y aura des essais avant de pouvoir fermer cette cellule.

Enfin, il faut noter la fin de la construction du bâtiment de gestion de crise et pour lequel, aujourd'hui, nous sommes opérationnels. Il est l'un des derniers éléments lié à la gestion, aux enseignements tirés du post-Fukushima, à savoir, un bâtiment de crise. Il tient à toutes les sollicitations extrêmes et dans lequel on peut gérer une crise majeure qui aurait lieu sur la Hague. Il vient remplacer le PC pour lequel nous n'avions pas démontré la tenue sismique et les deux PC de repli que nous avons mis en place, qui eux, étaient bien durcis par rapport à ces éléments, mais dont, finalement, la place était assez restreinte pour pouvoir nous permettre de faire des exercices en bonnes conditions et avec les observateurs et tout ce qui les accompagne. Les PC restreints étaient beaucoup plus opérationnels étant plus petits.

Voilà en ce qui concerne les avancements essentiels et pour ce qui concerne les grands projets. Je voudrais ajouter également que le dernier élément, appelé « base vie – base logistique » de la Protection du site est un bâtiment qui se construit à côté du bâtiment administratif. Il a aussi bien avancé. Tout le génie civil est terminé. Il va servir à y replacer les équipements de première intervention qui partaient de l'ancien bâtiment FLS. On va pouvoir y mettre des locaux de vie, dortoirs, réfectoires, etc., protégés et en gestion de longue durée en cas d'incident. C'est très hypothétique mais c'est prévu.

S'agissant des effectifs Orano sur le site, au mois d'avril dernier, nous avons eu une séance pendant laquelle nous avons fait appel à candidatures. Il y a eu un certain nombre de personnes qui nous ont remis des CV pour être embauchés sur le site. Nous cherchions des compétences. Certaines étaient présentes dans le bassin. Aujourd'hui, on a recruté sur l'ensemble du groupe Orano. Cela concerne les gens qui font du démantèlement, les gens qui font de l'ingénierie, les gens qui produisent. Cela représente à peu près 925 personnes

l'année dernière. La moitié est en CDI. Ce que l'on pourrait dire, c'est que c'est sur la partie « cycle » que les effectifs sont relativement stables. On en est à 3100 personnes environ. Cela concerne les gens affectés à l'exploitation des usines, du traitement. Il y a eu une augmentation assez importante sur Orano DS. DS, c'est la partie qui fait le démantèlement et les services. L'année dernière, on devait compter 530 personnes. Il y a eu une augmentation à cet endroit-là. Sur Orano Projets, que sont les ingénieries, les maîtrises d'œuvre, liées à nos projets, sur le site, ils sont passés de 330 à 430 personnes.

Aujourd'hui, Orano recrute et continuera à recruter pendant l'année à venir.

Nous sommes largement dans ce que nous avons annoncé à la Cité de la Mer, en termes de recrutement aux bornes d'Orano.

Je voudrais rappeler également l'impact économique du site sur l'environnement qui est le nôtre, celui du Nord Cotentin. L'année dernière, très clairement, 570 millions, un demi-milliard, étaient achetés en 2017. Cela représente 7% d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Il y a eu toujours à peu près 200 millions d'investissement dédiés à la pérennité, à la poursuite des installations et l'amélioration de la sûreté. Il y a eu 80 millions d'impôts et taxes. C'est relativement stable. C'est ce que l'on paye pratiquement tous les ans. Sur les 570 millions d'achats que l'on fait, il y a toujours à peu près les deux tiers dépensés en Normandie. Cela représente 70% de ces achats réalisés sur le territoire normand.

Enfin, je veux vous dire que nous sommes très impliqués dans le dynamique économique de la région, en particulier sur le plan de la revitalisation. Depuis trois ans qu'il est engagé, nous avons dépensé 446 000 euros et pour les 530 millions d'euros prévus au départ. Cela a conduit à la création de 188 emplois, pérennes dans la région et pas directement liés à nos activités. Nous nous étions fixé l'objectif de 161 emplois. Sur ce plan, également, nous avons un certain satisfecit à notre niveau.

S'agissant des activités commerciales, en 2018, nous avons signé un protocole d'accord commercial pour la vente d'une usine de traitement avec la Chine. Elle serait l'équivalent de la Hague plus Melox. Ce sont des choses qui continuent d'avancer. C'était un premier contrat préparatoire à ce contrat. Nous avons également signé avec l'Ukraine, une étude de faisabilité sur le traitement possible de combustible et de leurs réacteurs. Nous avons signé aussi un contrat préparatoire pour le transport et le recyclage de combustible Fugen. Ce sont des combustibles de réacteurs bouillants qui viennent du Japon. Ils viendraient du Japon dont on espère, effectivement, une fois l'ASG signée, que nous aurons le traitement dans les années à venir. Cela doit représenter, de mémoire, 111 tonnes de Fugen je crois.

Sur un autre plan, l'année 2018 a aussi été très marquée par de nombreuses innovations : digitalisation... Je pense que la modernisation du site est l'un de nos angles d'attaque, une priorité. Il s'agit donc d'utiliser les outils modernes, effectivement, que sont la digitalisation, tout ce que l'on peut trouver comme nouvelles techniques qui se développent un peu partout et pour que nos jeunes, les futures personnes travaillant sur le site, soient bien dans leur milieu. Vous avez ici trois réalisations, par exemple. Elles sont bien en place mais il y en a plein d'autres bien entendu : un laboratoire, ce que l'on appelle un « Fab-Lab » (Fabrication Laboratory). Il permet à chacun de mettre en œuvre ses innovations, de les tester avant que de les mettre en application. Ce sont des choses très simples. Il y a des

idées développées, par exemple, de pH-mètres reliés par des systèmes de communication à distance. Vous balancez seulement une sorte de bouée dans l'eau et cela vous remonte le pH et la température de l'eau. C'est beaucoup plus facile que d'aller faire des rondes à cinquante kilomètres pour savoir si le pH est bon ou non. Ce sont des choses que nos collaborateurs innovants mettent effectivement en place et peuvent faire dans ces laboratoires. Ils peuvent développer des systèmes de ce style.

Ensuite, ils sont mis en route. On fait des relevés de certains paramètres à distance, et sur des installations qui nous permettent effectivement d'être beaucoup plus réactifs. C'est aussi beaucoup plus intéressant pour les nouvelles générations.

En haut, à gauche, par exemple, on peut voir l'inauguration de la première salle de conduite « nouvelle génération » que l'on a faite sur UP3. On a changé les équipements qui, aujourd'hui, commençaient à dater des années 90. On l'a fait pour avoir une ergonomie et un fonctionnement en associant tous les opérateurs à cette activité et pour designer une salle de conduite beaucoup plus moderne que ce qu'elle était avant. Aujourd'hui, cela a été fait tout en réussissant à rester en exploitation. C'est un sujet que l'on continuera de développer les prochaines années : rénover toutes ces centrales.

Sur la droite, vous voyez un nouvel outil mis en place en particulier pour le sujet suivant. Le remplacement de roue. Cela a été très utile. Ce que l'on appelle aujourd'hui « la réalité virtuelle ». Elle consiste à vous plonger directement dans l'installation avec des précisions parfois qui sont inférieures au millimètre. C'est de la photo réelle. Cela vous permet de préparer vos interventions, vous préparer en maintenance, en exploitation. Cela permet de vérifier l'exploitabilité de ce que vous faites. Auparavant, cela se faisait sur plan. On continue à faire des essais mais cela nous permet de « déverminer » plus de 90% des problématiques susceptibles d'être rencontrées avant la mise en activité d'une installation. Cela permet d'aller beaucoup plus vite et faire mieux du premier coup. C'est un élément important de la qualité, je pense. La photo représente l'entraînement d'une personne qui va intervenir sur le changement de roue. C'est vraiment très intéressant. C'est également utilisé par notre ingénierie pour la conception de nouvelles installations, sur les projets.

La photo en-dessous, cela concerne le management visuel. Aujourd'hui, quand vous faites vos relevés, l'intérêt d'avoir ce type de tableau, un tableau digital, c'est de permettre d'ouvrir des écrans. Vous avez des choses importantes sur lesquelles vous allez échanger. Eventuellement, vous pouvez creuser parce que vous pouvez ouvrir des fenêtres et partager beaucoup mieux avec ces outils digitaux, modernes, que sont les nôtres, aujourd'hui.

S'agissant des perspectives 2019...

M. LE PRESIDENT.- ... On va peut-être faire une respiration de deux minutes et au cas où il y aurait des questions ? Pas de questions ! Vous ne pouvez donc pas respirer ! On passe aux perspectives 2019. Merci monsieur Charbonnier.

M. CHARBONNIER.- S'agissant donc des perspectives 2019, nous fixons aujourd'hui de traitement des combustibles cisailés à 1140 tonnes. Cela ne nous empêchera pas de faire plus, pour éventuellement rattraper cette partie-là. En titre interne, on a le droit d'en faire, avec l'accord d'EDF mais on se fixe 1140 tonnes en 2109. 910 containers-standards de déchets vitrifiés, 734 CSDC. Ce sont les produits phares du traitement. 201 emballages. Bien

évidemment, les produits uranium et plutonium qui sont renvoyés pour recyclage dans nos installations, en cohérence avec le tonnage cisaillé.

A propos des grands projets 2019, je le disais tout à l'heure, vous voyez une photo qui date déjà un petit peu. C'est une photo d'évaporateurs. Ils sont dans les halls de fabrication de Orano Temis de Valognes. Aujourd'hui, vous pouvez voir les évaporateurs. Il y en a un qui est quasiment monté, au milieu, sur cette photo. Ils arriveront sur le site en deux parties et seront soudés à l'intérieur des installations. Vous voyez les fonds. Vous voyez bien l'avancement sur cette photo.

Et puis, il y a le début de reprise des déchets graphite et magnésium du silo 130. Il est au nord-ouest. Cela doit débiter au second semestre. On pense être en fonctionnement industriel sur ce sujet-là. Cela démarrera avec des tests. Aujourd'hui, l'installation est en actif. C'est à dire que les réseaux sont raccordés. La ventilation du silo est assurée par ce système de reprise. Puis nous allons tester les grappins et faire un ensemble d'essais à partir du mois d'avril. A la rentrée prochaine, je pense que nous commencerons à faire les premiers fûts de récupération de ces déchets. C'était l'un des éléments importants de la RCD du site.

L'évaporateur de R7. Il manquait un peu, aujourd'hui, dans le dispositif capacitif d'évaporation. Cela pouvait être un peu limitant dans certains cas de figure de la production. On va rentrer également en service cette année. L'évaporateur R7, c'est cet évaporateur qui avait une défaillance, qui avait un trou, que l'on a découpé dans la cellule et que l'on a remplacé par un nouvel évaporateur, intégrant le retour d'expérience des informations récoltées sur la corrosion. Voilà aussi la capacité que l'on a de pouvoir remplacer des équipements très très radioactifs. Lorsque l'on est au niveau des zones de vitrification ou de concentration de produits de fission, ce sont les équipements les plus radioactifs que l'on puisse trouver dans nos installations. On est donc capable de les démonter, de conditionner les déchets et puis, de remettre en place de nouveaux équipements. Ils permettent d'assurer la pérennité de nos exploitations.

Un autre des points que nous nous sommes fixés, un autre objectif : essayer de terminer la reprise des produits de fission de l'atelier UP2 400 que l'on appelait les UMO. Les produits de fission dans lesquels nous avons ce que l'on appelle la filière MoSnAl. Le MoSnAl est un molybdène, étain-aluminium. Ce molybdène était un peu compliqué et très corrosif. On a développé pour cela le creuset froid pour réussir des produits de fissions associés à cela. Le creuset froid commence à bien fonctionner. Nous sommes assez confiants sur le fait que, cette année, nous pourrions terminer, et peut-être avec une année d'avance par rapport à ce que nous avons annoncé, le traitement de ces produits de fission. Cela nous permettra de poursuivre le démantèlement de cette partie « produits », de stockage des déchets anciens du côté de l'atelier HAPF d'UP2 400.

Enfin, sur cette photo, on voit que le bardage est déjà bien avancé. Il s'agit de la mise en service de la base « vie » pour nos agents de sécurité, et pour la gestion à long terme d'un éventuel incident de longue durée et important. Voilà qui met le point par rapport aux engagements pris pour la mise en place de tous les équipements « Post-Fukushima ».

M. LE PRESIDENT.- Merci monsieur Charbonnier. Monsieur Rousselet ?

M. ROUSSELET.- Tout à l'heure, vous nous avez dit que plutonium et URT partaient vers « nos installations de recyclage ». Je reprends vos mots. Pouvez-vous nous expliquer où sont « vos » installations de recyclage ? Jusqu'à preuve du contraire, s'agissant de l'URT, l'atelier TU 5 ne peut pas le prendre. A mon avis, et si mes informations sont bonnes, vous n'avez pas d'atelier de conversion en France. De quoi voulez-vous parler ?

M. CHARBONNIER.- Ils redescendent vers nos installations : Pierrelatte pour l'uranium ...

M. ROUSSELET.- ... Pour le stockage, pour l'entreposage ! ...

M. CHARBONNIER.- ... Pour l'entreposage en vue, effectivement et pour une partie, d'être éventuellement ...

M. ROUSSELET.- ... Un jour, peut-être ...

M. CHARBONNIER.- ... A priori, non. Ce n'est pas un « jour, peut-être ». Je crois que EDF a une campagne en 2023 ...

M. ROUSSELET.- ... Il s'agit donc de vos installations russes. Vos installations russes ? ...

M. CHARBONNIER.- ... Ecoutez, je ne sais pas ...

M. ROUSSELET.- ... Je veux dire qu'il y a des éléments de langage qui sont importants. Ce sont donc vos installations d'entreposage.

M. CHARBONNIER.- ... Ce sont nos installations du sud. L'entreposage est effectivement le début du recyclage.

M. ROUSSELET.- ... Les mots utilisés ne sont pas corrects. Aujourd'hui, vous n'avez pas d'installation de conversion.

M. CHARBONNIER.- ... Il y a une installation de conversion sur GB 2 qui pourrait prendre un jour...

M. ROUSSELET.- ... Qui ne peut pas aujourd'hui, ce n'est pas vrai ...

M. CHARBONNIER.- ... Aujourd'hui, non, mais qui peut prendre avec une ligne supplémentaire, et voilà.

M. ROUSSELET.- ... Oui mais elle n'existe pas. Il faudrait la construire.

M. CHARBONNIER.- ... Oui mais c'est une installation de recyclage, le GB 2 ...

M. ROUSSELET.- ... Vous savez très bien que pour mettre dans GB 2, il faudra passer par une installation de conversion que vous n'avez pas et que vous n'avez pas prévue dans vos plans d'investissement. Donc, aujourd'hui, c'est de l'entreposage et peut-être qu'un jour... Mais voilà. Peut-être qu'un jour, vous enverrez cela en plaines de Sibérie.

M. LE PRESIDENT.- D'autres interventions sur ce point. Non ? Je remercie donc Orano de sa présentation et de ses intéressantes perspectives. Nous allons donner la parole à l'Autorité de Sureté sur un point important, que nous avons évoqué en bureau. Le bureau l'avait validé. C'est une question importante.

7. SUITE À L'INSPECTION INSSN-CAE- 2018-0098 DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE PORTANT SUR LE RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DE L'INB N°117 - PRÉSENTATION DU DOSSIER RÉEXAMEN PÉRIODIQUE - PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE VIEILLISSEMENT DE L'USINE UP2-800. (ASN)

M. MANCHON.- Dans le but de repréciser clairement le cadre de la présentation, je vais vous présenter l'instruction faite par l'ASN, dans le cadre du réexamen périodique de l'usine UP2-800, avec un focus sur l'inspection réalisée dans le cadre de ce réexamen. Je ne me prononcerai pas sur l'état de vieillissement des installations. Je laisserai la parole à l'exploitant sur ce sujet.

Une première slide. On rappelle ici ce que sont les réexamens périodiques, inscrits dans le code de l'environnement. L'exploitant procède régulièrement au réexamen de son installation en prenant en compte les meilleures pratiques internationales. Ils ont finalement un double objectif. Le premier d'entre eux, c'est de maintenir le niveau de sûreté, et donc la conformité des installations avec les exigences en vigueur. Le second, c'est l'amélioration des objectifs de sûreté, via, notamment, la comparaison avec les standards les plus récents. Au-delà de fixer le cadre, la loi fixe également une périodicité. Ces réexamens ont lieu tous les dix ans. D'un point de vue pratique, l'exploitant, à la fin du réexamen, adresse un rapport à l'ASN. Ce rapport fait alors l'objet d'une instruction. Il est, aujourd'hui, en cours. L'ASN se prononce en proposant, soit des prescriptions, en imposant des prescriptions pardon, et en reprenant les engagements pris par l'exploitant.

La slide suivante. Au niveau des différentes étapes, de manière générale, dans les processus de réexamen, et avant d'entrer dans celui de l'usine UP2-800 en particulier, la première étape est donc l'envoi d'un dossier d'orientation de réexamen. C'est un dossier qui a pour but de présenter la méthodologie, les modalités, les moyens mis en place par l'exploitant, dans le cadre de ce réexamen et sur lequel l'ASN prend position et peut demander des compléments.

Ensuite, c'est l'examen conformité. Il a lieu pour vérifier l'état réel de l'installation par rapport au référentiel actuel de sûreté. Ensuite, il y a une réévaluation de cette sûreté pour améliorer les exigences au regard, notamment, d'autres installations de standards techniques plus récents.

Ensuite, un rapport est fait à propos des conclusions menées. Elles portent à la fois sur l'examen de conformité, et la réévaluation de la sûreté. Ce rapport est transmis à l'ASN, avec éventuellement des modifications techniques ou des améliorations. Elles donnent lieu à un plan d'action de la part de l'exploitant.

L'étape suivante, et c'est l'étape qui nous occupe aujourd'hui s'agissant de l'usine UP2-800 : l'ASN prend position sur ce document et peut demander, soit des prescriptions, émet des demandes, et reprend les différents engagements que l'exploitant a pu prendre. C'est un dialogue entre l'ASN et l'exploitant à propos des engagements et de la méthodologie suivie.

De manière plus particulière, à propos de l'INB-117 : c'est le premier examen de l'usine et le deuxième pour une usine de retraitement. Il fait suite à celui de l'INB-116. La période choisie

par l'exploitant couvre jusqu'au 31 décembre 2014. Dans les principales lignes du dossier d'orientation de réexamen, on retient particulièrement l'intégration de la démarche EIP (Equipment Important pour la Protection) dans les analyses de risques. Cela découle de l'arrêté « INB ». On retient également l'analyse de scénario accidentel, en considérant une défaillance des dispositions de protection associées, un plan d'action intégrant à des suites sur l'examen des scénarios de malveillance. Aujourd'hui, ce sont des menaces pour les installations. On retient également l'intégration des engagements pris dans le cadre de l'usine INB-116 qui constitue, évidemment, un retour d'expérience réellement utile pour celle de l'INB-117.

Le 31 décembre 2015, au niveau de la chronologie, l'exploitant a transmis son rapport de conclusion du premier réexamen périodique de l'usine UP2-800. Nous sommes donc dans l'une des dernières étapes parmi celles que je vous ai précédemment présentées. Depuis, en 2016, 2017 et 2018, des analyses complémentaires, des discussions, une instruction technique par l'ASN, ont été menées. Notamment, dans les modalités d'instructions, la saisine du groupe permanent d'experts pour les laboratoires et usines... Pour rappel, les groupes permanents, ce sont des groupes de personnes dont les membres sont nommés selon leurs compétences, qui appartiennent soit à la société civile, soit à des laboratoires, à des autorités de contrôle françaises ou étrangères, à des institutions. Ce sont des exploitants ou des experts des domaines concernés. Également, saisine de l'IRSN sur ce dossier de conclusions de réexamen.

Si je détaille un tout petit peu plus ces étapes de l'instruction : elles sont plus ou moins découpées, soit par atelier, ou par thématique. La première expertise est celle de l'IRSN, début décembre. Elle a été menée par un groupe permanent dédié. Elle portait sur l'atelier R1 avec les méthodes et les thématiques transverses. Ensuite, l'inspection de l'ASN a eu lieu. On la détaillera plus tard. L'ASN a jugé que la démarche et la méthodologie présentée par Orano pour effectuer ce réexamen étaient ambitieuses et rigoureuses mais que, dans l'application, l'ASN avait relevé certaines lacunes, notamment un manque de traçabilité et un manque de suivi des actions, et que cela méritait d'être corrigé.

Ensuite un second groupe permanent d'expert a étudié le dossier pour les laboratoires-usine. Il a eu lieu en décembre dernier, avec l'atelier R2.

Cela concernait notamment les évaporateurs de concentration de produits de fission, mais également les ateliers SPF pour l'entreposage des solutions de produits de fission.

Nous sommes dans l'attente d'un troisième groupe permanent d'experts. Je ne vais pas tout détaillé mais cela concerne les piscines de la Hague. Voilà ce qu'il en est au sujet de l'instruction du dossier.

Si je détaille un peu plus l'inspection qui a eu lieu, c'est là une évolution des modalités de contrôle par l'ASN. L'objectif est d'aller évaluer l'organisation mise en place par l'exploitant, pas seulement sur pièces, mais également sur place. Effectivement, sur le terrain, il s'agit d'évaluer quelle est l'organisation, quel est le contrôle, le niveau de maîtrise, quelle est la démarche et la mise en œuvre. L'objectif est d'aller voir dans la pratique comment cela s'effectue. Les thèmes abordés ont été divisés en deux équipes d'inspecteurs.

Un premier thème a porté sur la méthodologie et l'organisation pour le réexamen. Un second thème portait sur le plan d'action mis en place par l'exploitant et transmis à l'ASN.

Ensuite, il y a eu une répartition par thématique. Certains inspecteurs se sont plus penchés sur l'entreposage sur les piscines, d'autres partaient plutôt du côté des ateliers R2 et R4, SPF et R7. Cela, je vous le dis pour cadrer un peu la manière dont s'est réalisée l'inspection.

S'agissant des suites demandées par l'ASN à l'exploitant... Vous les retrouverez d'ailleurs sur le site de l'ASN. Toutes les lettres de suite sont sur le site web de l'ASN : asn.fr.

S'agissant de l'examen de conformité... Pour rappel, l'examen de conformité est la conformité des installations vis à vis de la réglementation en vigueur. C'est donc l'étape qui précède la réévaluation de ce niveau de sûreté. Il a été constaté, notamment, des modalités insuffisantes en termes de conservation de documents qui attestent la qualification des équipements importants pour la protection. L'exploitant doit tenir à jour la liste de ses équipements importants pour la protection. Il a été également noté l'absence d'études probabilistes et de leurs conséquences pour ces équipements importants de la protection. De même, un point important pour les inspecteurs : la justification de la stabilité au feu. L'étude est apparemment en cours. Ce sont là les trois points relevés dans la lettre de suite. Cela a conduit l'ASN à demander à l'exploitant de mener une revue, d'approfondir l'examen de conformité et justifier les points relevés pendant l'inspection et de l'étendre au plan d'action des mesures correctives.

Au niveau de la maîtrise du vieillissement, l'exploitant tient à jour pour les EIP des fiches d'évaluation du vieillissement. Pour un EIP, il n'a pas été en mesure de la présenter. C'est un premier constat relevé par les inspecteurs. Un second constat porte sur les données d'exploitation. Elles étaient incomplètes. Ce sont des données destinées à alimenter l'étude sur le vieillissement. Cela concernait un équipement qui, du coup, a été pris par sondage par les inspecteurs. Il y a eu également des difficultés sur la transposition d'analyses faite sur certains équipements par rapport à d'autres. C'est ce que l'on appelle des « EIP Témoins ». Cela concernait donc la transposition des études faites sur ces « EIP témoins » à d'autres EIP.

Cela nécessitait plus de justification sur ce point. La principale demande de l'ASN, concernant ces points : assurer une meilleure traçabilité sur les dossiers de conformité de vieillissement et de leur associer également des actions, le plan d'action, issu des examens de conformité. Il y a une seconde action sur les « EIP Témoins ». Lorsque l'on utilise cette démarche, analyser le vieillissement sur un EIP, et le transposer sur un autre, il s'agissait d'apporter plus de justification au regard des constats relevés par les inspecteurs.

Enfin, une troisième grande partie des constats. Cela a été relevé sur les plans d'actions mis en place par l'exploitant. Concernant ces plans d'actions, pour corriger les écarts et améliorer la maîtrise du vieillissement, les inspecteurs ont relevé que des écarts de conformité n'ont pas donné lieu à des reports d'actions, et alors que cela aurait dû être le cas. Au niveau de la priorisation, dans le plan d'actions, là aussi, cela a donné lieu à des constats : quels sont les ordres de priorité sur cette démarche ? L'ASN a donc demandé de mettre à jour les plans d'actions en intégrant les actions qui relevaient des écarts de conformité, relevés dans le cadre du réexamen, en justifiant de la priorisation des actions qui seraient effectuées.

Ensuite, concernant les plans d'actions, de manière générale, l'ASN a relevé un problème de rigueur dans leur suivi, notamment des retards notables dans le traitement d'actions « priorité forte ». Il faut savoir que les actions étaient classées par priorité. Les plus fortes

sont les plus prioritaires. Ce n'était pas mis en œuvre avec un délai clairement affiché. L'ASN est donc vigilante sur ce que les actions pour lesquelles l'exploitant s'est engagé, soient réalisées suivant les délais sur lesquels il s'engage.

Enfin, si je dresse le bilan, outre les constats qui ont pu être relevés par les inspecteurs et sur lesquels l'ASN a formulé des demandes de corrections, l'ASN porte également son évaluation sur la démarche de réexamen via le bilan de cette inspection, pas uniquement mais cela en fait partie. L'ASN considère et réitère son avis que la démarche proposée par l'exploitant est ambitieuse et rigoureuse mais elle considère que sa traçabilité et sa mise en œuvre restent à améliorer, notamment au niveau des examens de conformité de la maîtrise de vieillissement, et au vu de ce que les inspecteurs ont relevé par sondages. L'ASN considère que la rigueur et la traçabilité, celle des documents, de la mise en œuvre du plan d'actions, notamment, restent à améliorer.

Au sujet de la maîtrise, pour gérer le post-réexamen... On est typiquement dans ce que j'évoquais tout à l'heure s'agissant du plan d'actions. On considère que les outils sont très performants mais nécessitent d'être consolidés, notamment lorsque des actions sont manquantes, ou dans la priorisation, ou encore dans les délais pour effectuer ces actions. Il reste des éléments à consolider et à améliorer s'agissant de la rigueur.

De même, au niveau de la réévaluation des risques, il reste quelques points de l'instruction, et vis à vis des meilleures pratiques internationales. Voilà un peu le bilan de cette inspection.

M. LE PRESIDENT.- Voulez-vous ajouter quelque chose monsieur Palix ? Non ? C'est bon ? La présentation était complète ? Entendu. Monsieur Charbonnier, je vous laisse la parole.

M. CHARBONNIER.- Je ne sais pas si je dois ajouter quelque chose. Nous sommes dans un processus normal, aujourd'hui réglementaire, en particulier sur la partie qui nous regarde ici, et que constitue le réexamen périodique.

C'est la loi de 2006 accompagnée de son décret d'application en 2007, qui le demande sur l'ensemble des INB. Là, c'est la première pour l'INB 117. On a fait une 118, des 116. On prend le retour d'expériences. Au fur et à mesure, il y a des décisions, de nouvelles façons de travailler, de nouvelles exigences qui s'appliquent.

Pour expliquer, lorsque l'on nous dit qu'il n'y a pas d'analyses de probabilités, bien entendu, il y en eu de faites sur le site mais sur les anciens systèmes. Les analyses « probabilisent » des fonctions importantes pour la sûreté. Elles existent. En revanche, s'agissant des EIP, ce n'est pas fait puisque c'est une notion qui est un peu « nouvelle ». Ce genre de remarques est aujourd'hui normal et dans l'évolution du référentiel. Comme à chaque inspection, on prend le temps d'analyser les réflexions qui nous sont faites, puis éventuellement celui de corriger parce qu'il arrive parfois que, durant une inspection, nous n'ayons pas présenté de documents en l'ayant tout de même. Je rappelle que sur une démarche comme celle des ECV, ce sont aujourd'hui, à temps plein, et uniquement pour l'INB 117, cela représente cinquante ingénieurs et techniciens. Ils travaillent à temps plein pour la récupération des données, pour faire des mesures, pour constituer les dossiers. Cela représente plus de 3000 documents échangés avec l'Autorité de Sûreté pendant ces deux ans, et son appui technique. C'est donc un travail relativement considérable. Il a d'ailleurs été reconnu d'une certaine façon dans cette inspection puisque « démarche ambitieuse et rigoureuse » ont été employés. Je note également tout de même ces termes-là. Bien évidemment, il y a des voies

d'amélioration puisque l'on peut toujours mieux faire. On peut toujours s'aligner, et tous les dix ans, reprendre de meilleures pratiques ailleurs, et lorsqu'elles sont éprouvées, etc. Le prochain examen, ce seront encore des remarques différentes. C'est normal parce que, en dix ans, il se passe des choses. Il y a des évolutions réglementaires. Il se passe aussi des choses qui sont observées dans les installations. Voilà ce que je peux en dire. Ensuite, rentrer dans les points de détails, je ne pense pas que ce soit utile à ce stade.

M. LE PRESIDENT.- Merci, monsieur Charbonnier. Avez-vous des questions ?

M. ROUSSELET.- J'ai une question à propos du calendrier. Je sais que l'on pose aux VD (visite décennale) sur les réacteurs. On voit que, dans l'histoire, pour bien comprendre, il y a quand même un glissement de calendriers progressivement. On parle d'une visite de vieillissement dite « décennale ». Or, on voit bien que l'on est cinq ans après, 5 ans après la date théorique des 10 ans de 2014. Non ? Je ne pose vraiment pas une question polémique. J'essaie de comprendre exactement votre calendrier d'aujourd'hui et comment cela fonctionne, entre le démarrage de l'usine, le fait qu'elle ait dix ans d'âge, et le fait, théoriquement et si j'ai bien compris, que la visite porte sur ce que vous avez précisé là, le 31 décembre 2014. On est aujourd'hui dans un processus qui nous amènerait à une autorisation de continuité de fonctionnement de l'installation par l'ASN, qui finalement risque de se retrouver peut-être cinq ans après. Cela veut-il dire que le nouveau calendrier de dix ans va partir de cette nouvelle autorisation ou est-ce que l'ASN va donner une autorisation jusqu'à 2024 ?

M. PALIX.- À mon avis, le top départ, c'est le dépôt du dossier.

M. ROUSSELET.- D'accord. Vous voulez dire que, si vous donnez l'autorisation de continuer, votre décision sera basée sur 2014 ?

M. PALIX.- Je dirais que c'est le démarrage de l'instruction. Pour moi, réellement le top départ, c'est le dépôt de dossier puisqu'il y avait une échéance pour remettre le dossier. C'est donc le top départ de ce dépôt de dossier.

M. ROUSSELET.- Donc on est en 2017. Là, on a déjà trois ans qui se « promènent ». Non ?

M. PALIX.- Pourquoi dites-vous « 2017 » ? Je ne saisis pas. Le rapport de conclusion a été transmis le 31 décembre 2015.

M. ROUSSELET.- 2015. D'accord.

M. PALIX.- Ensuite il y a un processus. Je pense que l'objectif de l'ASN, c'est de sortir quelque chose fin 2019 ou début 2020. Qu'est-ce que ce « quelque chose » ? C'est une décision pour les dix ans à venir, avec des prescriptions.

M. ROUSSELET.- Ce que je veux dire à propos de votre décision « 2020 », est-ce que c'est cela qui va dire que l'on repart pour dix ans ?

M. PALIX.- Non. Non. Non. Enfin, je ne pense pas que ce soit cela la mécanique. La mécanique, c'est... Je ne sais pas. Le rapport de conclusion a été transmis le 31 décembre 2015.

M. ROUSSELET.- C'est exactement la question que je vous pose. Je vous propose de vérifier et de nous le dire une fois prochaine.

M. PALIX.- Je vais vous répondre. Pour moi, la logique, par exemple concernant l'INB 116, l'exploitant a déjà déposé un dossier d'orientation de réexamen.

M. ROUSSELET.- A ce moment-là, on peut supposer que vous auriez dû déposer votre dossier de réexamen pour 2014, pendant l'année 2012 et pour arriver qu'en 2014 vous arriviez à vos 10 ans.

M. PALIX.- Je crois qu'il y a une définition de l'ASN qui déterminait les dates, le calendrier de dépôt des dossiers de réexamen, des rapports de réexamen, INB par INB. C'est d'ailleurs pour cette raison que le processus va être enclenché sous peu s'agissant de l'INB 118. On est en phase finale pour l'INB 117, comme vous le savez. Concernant l'IBN 116, je peux déjà vous donner l'info, c'est qu'il y a déjà des réflexions sur le dossier d'orientation de réexamen. Je veux dire qu'il y a une mécanique qui est en train de se mettre en place et, normalement, l'objectif c'est : dépôt de dossier. On se prononce pour les 10 ans suivants. Grosso modo, c'est temps d'instruction compris.

M. ROUSSELET.- Ce que j'essaie de vous dire, c'est que vous pouvez arriver... une autorisation de continuer, la prochaine... Elle ne va pas être au bout de dix ans plus dix ans mais qui va être une usine qui aura trente ans. Je vous pose la question parce que, sur les réacteurs, on sait qu'il y a le même problème. On sait qu'il y a des glissements, ce qui fait que l'on a des réacteurs, on est déjà à 45 ans d'existence réelle de l'installation.

M. PALIX.- Enfin, actuellement, je pense que pour l'usine, cela correspond à ce que je viens de vous décrire. Il y a un dépôt de dossier. On vous confirmera cela à la prochaine assemblée.

M. ROUSSELET.- Je vous propose, une fois prochaine, que l'on ait une présentation et une compréhension du calendrier. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres interventions sur ce point ? Non. Vous comprenez, aussi bien concernant l'ASN que l'exploitant, pour nous, à la CLI, nous avons le souci de bien connaître l'état de vieillissement des installations, d'être bien informés sur ce point, puisque nous avons aussi pour mission de transmettre ces informations aux citoyens de la Région. C'est un point important que nous avons déjà évoqué en bureau de la CLI.

M. CHARBONNIER.- Je veux juste dire, et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés : on a déjà eu des réévaluations qui ont été faites sur des ateliers avant. Aujourd'hui, cela a été cadré par des décisions, les dix ans, etc. C'est une législation relativement nouvelle. Nous sommes donc en train de ... Depuis 2007, le décret d'application de la loi 2006, etc. En somme, on en est là. Qu'on ne dise pas qu'il n'y avait rien jusqu'à... Non ! Il y a toujours eu, quelque part, des inspections, des réévaluations. Elles n'étaient seulement pas aussi bien cadrées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci, monsieur Charbonnier.

M. ROUSSELET.- J'ai une dernière question liée à cela : à quel moment aurons-nous une consultation du public ? Parce que l'on peut se retrouver à consulter le public sur la prolongation de l'installation sur des dates de référence qui ne correspondraient plus à grand-chose. J'aimerais bien que cela soit. Là aussi, je vous propose que cela soit associé à un prochain sujet et pour lequel on regarderait ce que cela signifie en termes de calendrier et de consultation du public. C'est ce qui nous concerne.

M. LE PRESIDENT.- Oui, c'est bien noté. On va passer au point suivant.

8. PRÉSENTATION DE L'AVARIE DE LA ROUE DU DISSOLVEUR DE L'USINE UP2-800. POINT D'AVANCEMENT SUR L'OPÉRATION DE CHANGEMENT DE LA ROUE DU DISSOLVEUR DE L'ATELIER R1. IMPACT SUR LA PRODUCTION ET L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT. (EXPLOITANT)

M. CHARBONNIER.- Je vais juste faire une présentation sur l'une des activités que l'on a en ce moment, sur l'un des projets qui fonctionne sur l'usine de remplacement d'une roue de dissolvant de l'atelier R1.

C'est une sorte de camembert sur lequel vous avez des portions de chargement qui, ensuite, vont baigner dans l'acide. Avec le temps, puisque cela baigne dans l'acide, vous dissolvez des solutions. Ensuite, en remontant, c'est comme une friteuse, les coques vont retomber pour partir sur le rinceur à coques et les solutions vont être envoyées vers la clarification. Ensuite, elles vont passer sur les unités d'extraction, de séparation des radioéléments. Ce schéma représente, vous le voyez aussi sur cette photo, la roue de rechange, et montée dans son dissolvant, en vert, ce que représente une roue. C'est un objet qui mesure quatre mètres de diamètre. Cela pèse un peu moins de quatre tonnes. Il va falloir la remplacer à l'intérieur d'une installation dans laquelle les gens ne peuvent pas rentrer. Il va donc falloir le faire complètement à distance.

Tous les ans, on fait une vérification de l'état du dissolvant. Et, lors de la dernière inter-campagne, on a commencé à voir que la tôle perforée située en dessous, et qui permet de faire la circulation de l'eau, commençait à avoir des dégradations. Cela nous a conduit à dire qu'il nous fallait la changer maintenant. On constate, effectivement, que quatre de ces godets ont des défauts, en semaine 43. On va vérifier d'abord l'intégrité du reste et, en même temps, on va vérifier, comme à chaque fois, que l'on n'a pas ces mêmes problématiques sur l'autre usine, l'atelier T1. Il se trouve qu'il n'y a aucun constat, qu'il n'y a pas de dégradation de cette nature constatée sur ces godets-là. Ils sont intègres.

Ce qu'il faut également savoir : le remplacement de roue est une opération prévue à la conception. On a deux roues disponibles en magasin. Elles ont été sorties et contrôlées pour nous assurer qu'elles étaient bien conformes, ainsi que nous le faisons pour toutes les pièces de rechange que nous montons sur nos installations. C'était un contrôle dimensionnel. Il a été réalisé avec des nouvelles techniques, d'ailleurs assez intéressantes, à l'aide de mesures laser, etc. Nous avons revérifié les dossiers de conceptions pour nous assurer des matières, etc.

L'une des différences qui peut exister entre T1 et R1, cela peut se situer seulement dans la nuance d'aciers. Néanmoins, la conception, c'est 20 micromètres qui peuvent être... Quand on a fait les essais, sur R1, on s'était fixé 20 microns de corrosion par an. Sur R1, le coupon se situait entre 15 et 10 à l'origine, à la conception. Sur celles qui ont été montées sur l'atelier T1, on était plutôt proches de 0. Parfois, on trouve de petites différences, tout dans une même nuance d'acier, et en fonction de la méthode de fabrication, et en ce qui concerne la

tenue à la corrosion. Pour la roue de R1, on est arrivé aujourd'hui à une situation pour laquelle il faut remplacer cette pièce. On l'avait remplacée à l'origine. On avait mis en place tous les modes opératoires. Cette opération a été faite sur R1, pour nous assurer que cela fonctionnait. On a complètement la manipulation mais cela date de 1994.

Nous nous sommes donc mis à réviser ce mode opératoire et à former les gens pour cette réparation. Au mois de novembre, on prépare l'opération. On fait toutes les conformités de roue. Au moins de décembre, on approvisionne et on fait les essais des outils puisque, entre-temps, nous avons amélioré les outils d'origine. Vous voyez ici, par exemple, tous les tests réalisés pour un chariot. Ces trous bleus représentent une roue factice. Cela nous permet de nous former et de vérifier que tout fonctionne tel que prévu. On fabrique donc des choses comme cela.

La partie inférieure, on voit la préparation des interventions, la formation de tous les intervenants dans un système de réalité virtuelle. On met un masque et on rentre dans l'équipement, dans la cellule. On peut tout voir et on peut complètement préparer cette opération en réalité virtuelle dans notre école des métiers. En janvier, on a introduit le chariot, appelé « le chariot porte-roue » pour le remplacement de la roue dans la cellule de zone 4, à partir de l'extérieur. C'est la partie que l'on voit ici (slide). Pour terminer, au mois de février, à la date à laquelle je vous parle, les outils ont été introduits, l'ancienne roue est démontée, le moyeu de lance de la roue, le moyeu du couvercle, et autour duquel tourne la roue, a été nettoyé, vérifié. On est en contrôle dimensionnel. La nouvelle roue est introduite en cellule de zone 4. On espère, aujourd'hui, faire tourner la nouvelle roue, dans son logement, lundi ou mardi prochains.

Tout a été fait pour parvenir à réaliser cette opération dont l'achèvement est planifié fin mars. Je salue, au passage, le professionnalisme des équipes et leur engagement. On ne le dit pas assez souvent. Il y a des gens qui font des choses superbes dans cette usine.

Vous voyez le chariot en rose, ici. (Slide). Le chariot porte-roue que l'on va introduire, que l'on a monté à l'extérieur, que l'on a testé. On a fait tous les tests réglementaires. On va introduire cela dans une zone 4 hautement radioactive. On va donc transférer ce chariot quelque part vers le dissolvant. Vous allez retrouver le dissolvant à l'intérieur d'une cellule de zone 4 comme vous le voyez.

C'est pour vous montrer un peu le style de travail qui peut se faire sur notre site. Il va s'approcher ici. On aura vérifié auparavant que cela passait bien partout grâce à un contrôle laser d'un ensemble des dimensions qu'il y a dans la cellule. On le repose sur les rails, ici. On va rapprocher la poutre de verrouillage.

Ce que vous voyez ici, le dissolvant qui est en dessous, en mauve... Vous sortez le couvercle sur lequel vous avez ce moyeu jaune et la roue rouge autour. On ramène ensuite cette barre de verrouillage. Vous allez devoir ensuite accoster le chariot pour qu'il soulève légèrement la roue. Vous avez ici huit galets qui font rouler... Il y a un chemin de roulement sur la jante de la roue, ce qui permet effectivement de la faire tourner. Vous allez introduire un robot, comme un robot de l'industrie automobile, sur cette poutre de verrouillage. Ce robot va déposer ces quatre galets de chaque côté. Cela va donc désolidariser la roue. Une fois que les galets enlevés, on va pouvoir retirer la roue, redescendre le couvercle du dissolvant, refermer le dissolvant, en laissant la roue sur le chariot. Ensuite, on va pouvoir récupérer

cette roue, la mettre sur le platelage dans lequel elle va être débitée en petits morceaux, et dans le but d'être mise aux déchets.

On a passé deux mois à la rincer pour faire en sorte que ce déchet soit un déchet de surface et soit le moins radioactif possible, et puisque, dans nos installations, il s'agit de problèmes de contamination de roue et pas tellement d'activation. On parvient à enlever un maximum de radioactivité.

On introduit la nouvelle roue. Et on va faire le chemin inverse. Cette nouvelle roue va être posée sur ce chariot de changement de roue. Aujourd'hui, cela est fait. Nous en sommes là. On a soulevé le couvercle et on a ramené la roue sur ce moyeu.

Nous sommes en phase de remontage. On remet la barre. On soulage à nouveau la roue. On remet cela sur le moyeu de ce couvercle. On est donc en phase, maintenant, de remonter les galets pour qu'ils puissent être sustentés par ce couvercle. Lundi, ces opérations seront terminées. On fera quelques mouvements de roue avant de découper l'ancienne roue, présente ici, et parce que l'on ne va pas laisser une encombrée pour les besoins d'exploitation. Puis cela rentre à nouveau. A partir de là, la cisaille est à nouveau opérationnelle, avec une roue qui a une durée de vie d'au moins trente ans.

Évidemment, le mois de mars sera consacré à faire des essais. On refait à peu près les mêmes essais de départ puisque l'on va requalifier l'ensemble de la nouvelle roue pour vérifier que les automatismes. En gros, on va refaire les essais de départ réalisés à la conception de la roue. C'est une belle opération de maintenance pour laquelle je salue le travail de nos équipes. Je les vois tous les jours. On fait un point tous les soirs. Compte tenu du niveau de préparation et d'implication des gens, cela se passe tout à fait comme prévu et tout à fait bien. C'est vraiment une belle opération. Merci de votre attention. Si vous avez des questions ?

M. LE PRESIDENT.- Merci monsieur Charbonnier. Merci pour cette vidéo pédagogique. C'est plutôt remarquable. Elle vaut souvent plus que de très nombreux discours techniques. On a bien compris comment cela fonctionnait. A titre personnel, je m'associe à vos propos s'agissant des félicitations à l'adresse des équipes qui mettent tout cela en œuvre. Monsieur Autret ?

M. AUTRET.- Une analyse des causes de ces corrosions excessives a-t-elle été faite ? Cela rejoint la problématique des aciers et de la tenue à la corrosion des évaporateurs. Je ne sais pas pourquoi ces quatre godets auraient été abimés. Ils semblent avoir subi des chocs. Avez-vous travaillé sur cela ?

Avez-vous changé en fonction des soucis rencontrés, je pense particulièrement à ces soucis de corrosion dans les compositions de métal ou autres, dans les outils que vous fabriquez ?

Y-a-t-il un audit de conformité prévu, entre la réalité virtuelle que vous nous avez présentée, et qui, comme le disait notre président, est vraiment très belle, et le réel rencontré sur le terrain ? Avez-vous prévu un audit pour vérifier l'adéquation entre la préparation virtuelle et la réalité de ce que l'on va trouver ? Le souci est lié à la corrosion évoquée et aux aléas liés. Je pense à tous les systèmes de fixation, les aléas de démontage qui, évidemment, ne peuvent être présents sur une réalité virtuelle.

M. CHARBONNIER.- La première des choses : nous changeons de galets, en effet, tous les quatre ou cinq ans. J'ai répondu à la première des questions, je pense. Ce sont des pièces d'usure. On a, évidemment, des pièces de rechange de ces roues. Donc, les tests que l'on s'est donnés, cela représente 20 microns par an de corrosion sur ces parties-là, et avec une vérification. Il n'est pas anormal qu'elles se corrodent. C'est un inox 304 L. Dans cette nuance-là, je vous ai expliqué que les coupons témoins, à l'origine sur les nuances d'acier, qui vont dépendre de la fabrication, et à la fois des pouillèmes de produits situés à l'intérieur...

Entre nickel, vous avez des plages et ensuite vous faites des témoins de corrosion. Les témoins de corrosion, sur l'R1, ont donné entre 10 et 15 microns par an de corrosion dans le test réglementaire. Avec ce même test, sur T1, il y avait plutôt 0. C'est une bonne nouvelle mais, en attendant, on est toujours calé sur le fait que l'on s'attendait à ce que ces roues soient corrodées. On les suit tous les ans. On vérifie leur état.

Alors pourquoi a-t-elle pris un choc ? On fait des nettoyages à la HP, haute pression... Et puis il y a ce qui tombe dedans. Cela explique le début de déformation parce qu'elles n'étaient plus assez résistantes de ce point de vue. C'est ce qui a motivé le changement de roue. Cela est prévu d'origine. Tous les ans, on doit vérifier l'état de la roue et c'est ce qui a été fait.

Existe-t-il une vérification ? Je vous l'ai dit tout à l'heure : tous les soirs, je vais voir comment cela avance ou pas. Déjà, en interne, on fait nos propres... Il n'est pas interdit d'ailleurs que d'autres organes puissent vérifier ce qui a été fait. On ne peut pas exclure qu'il y ait une visite, une inspection. Tout cela est préparé conformément à nos procédures. Il n'y a pas, à mon avis, de sujet là-dessus. Une fois encore, une fois montée, on refait l'équivalent des essais de qualification de début. On est donc au même niveau que lorsque l'on a redémarré.

On va vérifier les calages, que cela s'arrête, que cela s'arrête au bon endroit, que l'on peut faire des tours comme ci, et non l'inverse, que les sécurités fonctionnent. Tous ces essais faits au départ sont... Et tout cela est bien entendu à disposition, en particulier à celle de nos autorités de sureté qui pourront s'intéresser au sujet. C'est selon leur choix. Cela fait partie des ensembles que l'on pourrait avoir sur les sites. Il n'y a pas d'état d'âme à ce sujet.

M. LE PRESIDENT.- Merci monsieur Charbonnier. D'autres questions ? Monsieur Guillemette.

M. GUILLEMETTE.- Dans un document qui date de 1992, dans la description de l'atelier T1, il est dit qu'il y a deux chaînes d'exploitation indépendantes. Cela veut-il dire qu'il y a deux roues par atelier ou bien qu'il n'y en a qu'une seule ?

M. CHARBONNIER.- Il y a deux chaînes équipées sur T1 et une seule chaîne est équipée sur R1. Il y a donc une roue qui tourne sur R1. Il y a une roue qui tourne sur T1. L'autre chaîne B, aujourd'hui, n'a pas besoin de tourner puisque l'on utilise plus la roue. Je vous ai expliqué que l'on fait les traitements des MTR sur la chaîne B et qu'il n'y a pas besoin de roue, et parce qu'il n'y a pas de matière solide associée à cette dissolution. C'est un autre système. Les deux roues de rechange dont je vous parle sont des roues qui se trouvent en magasin. Ce sont des pièces de rechange comme vous avez un moteur de rechange, comme vous avez une pompe de rechange. Il y a deux roues qui ont été sorties, vérifiées, contrôlées à nouveau dix ans après. Aujourd'hui, il en reste une. Elle est retournée en magasin, ou qui va l'être incessamment. Il y a donc cinq roues sur le site. Il doit y en avoir au niveau des formations, mais c'est autre chose. Ce ne sont pas des pièces que l'on utilisera dans la production.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

M. LAFFITTE.- Va-t-il y avoir fabrication d'un nouveau rechange pour disposer d'un nombre de roues... Disposer d'un rechange ?

M. CHARBONNIER.- Je pense que, aujourd'hui, et étant donné l'état des roues, on a une roue de rechange. Il n'y a pas d'urgence à prendre cette décision. Très clairement, la roue de T1, a complètement les épaisseurs d'origine. Ce n'est pas le cas sur celle de R1. On améliorera sans doute. Chaque fois que vous pouvez aborder ces sauts s'agissant de tels équipements, un petit peu comme ce que nous avons fait sur les évaporateurs... Une fois que l'on se pose la question, on va limiter un certain nombre de choses ou peut-être augmenter la dilution... Les petites différences d'exploitation qui peuvent exister et qui vont dans le bon sens. Au lieu d'arrêter l'apport d'acide frais, on va peut-être continuer à alimenter ce qui va dans le bon sens, étant donné ces problématiques de corrosion. Fondamentalement, elle a une trentaine d'année. Il y a un suivi tous les ans. Le suivi sera un peu plus suivi aujourd'hui pour être un tout petit peu plus pertinent dans la programmation du changement, un peu plus en préventif qu'en correctif. Aujourd'hui, la roue de T1 n'a aucune raison d'être changée et les rechanges sont communs aux deux.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres interventions ? *Non.*

9. PRÉSENTATION DU NOUVEAU PC DE CRISE. (EXPLOITANT)

M. LE PRESIDENT.- A ce sujet, je souhaite vous rappeler que de nombreux membres de la CLI vont pouvoir visiter ce PC de crise cet après-midi. Mais nous avons des contraintes de temps. Loin de moi la volonté de vouloir brider la parole en fin de réunion. Néanmoins, nous devons avoir terminé le repas à 13h30 pour pouvoir nous donner rendez-vous sur le parking « visiteurs » d'Orano à 13h45 et l'on fait les modalités d'accès. A 14h00 commence la visite et pour une durée de deux heures. Je vais laisser la parole au Directeur de la Sûreté d'Orano la Hague, M. Loy.

M. LOY.- Merci monsieur le Président. Bonjour mesdames et messieurs.

Un point d'information sur l'ensemble BC-BU (Bloc commandement-Bloc utilité). Comme l'a évoqué monsieur Charbonnier tout à l'heure, c'est le nouveau bâtiment de gestion de crise. En préalable, le retour d'expérience de l'accident de Fukushima a conduit, sur demande de l'ASN, à mener des évaluations complémentaires de sûreté. Ils constituaient à envisager des agressions externes, c'est à dire le niveau de vent, de séismes, plus sévères que ce que nous avons considéré dans les dimensionnements initiaux. Cela consistait à examiner ensuite quelles étaient les fonctions indispensables à restaurer pour maintenir un état sûr des installations, et également, à examiner quelles étaient les fonctions de gestion de crise à préserver. Ensuite, deux situations : Ou à cet examen, on dispose des fonctions avec le niveau de résistance requis, ou ce n'est pas le cas, et cela conduit alors à se doter de nouveaux moyens. Cela a pu être le cas pour le noyau dur des installations et pour le bâtiment de gestion de crise puisque le bâtiment que nous avons avait des fonctionnalités convenables mais il avait une tenue sismique qui n'était pas justifiable au niveau de séismes extrêmes que l'on considère aujourd'hui. ? Donc, un nouveau bâtiment.

Quand on parle BC-BU, la partie dite « Utilités », c'est le même bâtiment. Le rez de chaussée, c'est la partie « utilités ».

C'est l'ensemble de ces fonctions techniques qui permettent de faire fonctionner le premier étage, qui abrite lui l'ensemble de gestion de crise. C'est le même bâtiment.

Il a été dimensionné résistant aux agressions externes, extrêmes, retenues pour le noyau dur. C'est à dire le niveau de séisme, le niveau de vents. Il est construit sur le site d'Orano la Hague. Il permet d'abriter le personnel en charge de la gestion de crise. Il met à disposition les moyens nécessaires à cette gestion. Il comprend à la fois la partie « gestion de crise » et la partie qui permet de tenir en autonomie, au moins 48 heures. Il comprend les utilités qui vont servir la partie « gestion de crise ».

Il est situé, vous le voyez schématiquement, plutôt sud, sud-est du site, en proximité des installations déjà dédiées aux secours-sécurité, à côté du bâtiment d'entreposage qui abrite les matériels « noyau dur ».

Ses grandes fonctionnalités sont les suivantes : permettre le commandement opérationnel et le suivi des actions requises en situation d'urgence, recueillir des informations, conduire à un diagnostic, gérer, piloter et coordonner les interventions, mettre en place, décider la mise en place des moyens de protections des personnes de surveillance et de contrôle de l'environnement, mettre à disposition, en « aller-retour », les données nécessaires à la gestion de crise, évaluer la situation, caractériser la situation, réaliser, selon les besoins, une expertise technique, gérer l'alerte. C'est un élément prépondérant. Gérer l'alerte des parties prenantes, du voisinage, des pouvoirs publics, des autorités. Il doit permettre d'accueillir et coordonner des secours externes, donc avoir des lieux pour accueillir des responsables des représentants des secours externes et des autorités. Il dispose d'un espace de vie pour s'inscrire dans la durée. Voilà à propos des grandes fonctionnalités.

C'est un peu le « Roman-photo » de la construction du bâtiment. En préalable au début de ce projet, il y a eu une réflexion aux bornes d'Orano, puisque d'autres sites avaient des moyens identiques. Nous avons une approche sur les quatre grands sites d'Orano.

Au final, on a beaucoup travaillé avec Tricastin puisque les dimensions de sites et les besoins étaient proches. Si vous allez, aujourd'hui, à Tricastin, le nouveau bâtiment de crise y est le même. Les deux designs sont complètement équivalents.

Février 2017, c'est le début du chantier, le début du terrassement, de l'implantation. Mars 2017, c'est vraiment l'installation du chantier clos avec la grue à tours. Avril 2017, ce sont les fondations. Et puis, les mois suivants, pendant près de six mois, c'est la construction du génie civil. Fin septembre 2017, c'est la réception du génie civil et un début du second œuvre. Les mois suivants, c'est le montage des équipements internes, surtout s'agissant des fonctions techniques. Le début de l'été 2018, ce furent les débuts des essais du bâtiment. On voit ici l'introduction du groupe électrogène, l'amenée des différents équipements. Tout cela, pour qu'en septembre 2018, on réceptionne techniquement le bâtiment. Ensuite, l'ASN a publié une décision l'inscrivant dans le plan d'urgence interne de la Hague. Cela nous a permis, ainsi qu'il était prévu, de réaliser un premier exercice-test à la fin de l'année 2018. On voit ici les systèmes de ventilation et l'équipe qui travaille dans la salle principale du PC de crise.

Si on regarde un petit peu le bloc « Utilités », pour comprendre ce qu'il renferme : comme tout bâtiment, il a besoin d'électricité. Il a besoin d'eau pour que les gens travaillent et y vivent quelques dizaines d'heures ou quelques jours. Il a besoin d'être ventilé, un peu à l'inverse d'une installation nucléaire. C'est à dire qu'il nous faut nous prémunir d'une éventuelle pollution externe. On va filtrer l'air que l'on aspire pour souffler de l'air propre aux gens qui se trouvent à l'intérieur.

Globalement, lorsque tout va bien, c'est notre nouveau bâtiment pour gérer une crise, le cas échéant. Cela peut être une crise sans qu'il y ait pour autant un accident, une situation avec des conditions météo extrêmes. Il est relié aux alimentations et aux réseaux du site. Il est relié aux alimentations électriques et aux réseaux d'eau du site. Mais on est capable de passer en autarcie en cas d'événement extrême et d'être autonome pour l'eau et l'électricité. Ce que vous voyez là, ce sont les différentes logiques d'alimentation électrique. En haut, à gauche, ce sont des tableaux d'alimentation électrique classique. Mais on a aussi, en haut à droite sur la photo, des batteries et un système onduleur. Si on perd l'électricité, ou si on a besoin d'être en autonomie, on peut tenir quatre heures sur batterie. Et puis si la situation est plus conséquente, on passe sur groupe électrogène. Il embarque un groupe électrogène mais on a aussi la possibilité de ramener un second groupe électrogène pour l'alimenter.

Le confinement, tel que je l'évoquais tout à l'heure, le but, c'est de souffler un air propre pour que les gens respirent et travaillent correctement. On voit ici le local qui se situe dans le niveau inférieur. Il est quand même conséquent, avec un système de soufflage et de filtration : filtration radiologique, filtration chimique. C'est donc une installation technique tout de même conséquente. Il y a plusieurs modes : normal-réduit-avec protection filtration chimique, et en statique, en complète autonomie, pendant quelques heures si c'est nécessaire.

Toujours au niveau du bloc « Utilités », les aspects « Communication » et « Alertes ». Ce sont des points importants pour que l'on puisse communiquer avec l'extérieur. Là, on a deux types de moyens. On en avait déjà, mais il est rééquipé de moyens de communication-satellite, avec deux types de téléphone-satellite. On voit ici les équipements en antennes situés sur la terrasse du bâtiment. Il y a une réserve d'eau potable. En haut, à droite, on voit la cuve de réserve d'eau potable pour assurer une autonomie. On l'a aussi doté d'un système de compresseurs pour regonfler des bouteilles d'intervention et pour les personnes qui seraient amenées à mener des interventions sur site. Cela permet de regonfler des bouteilles d'air comprimé.

Maintenant, un petit panorama sur le bloc « Commandement », la partie vraiment « Gestion de crise ». Là aussi, lorsque l'on a engagé les études, on avait notre propre retour d'expérience, avec un PC qui fonctionnait bien en exercices. On a aussi regardé ce qui se faisait ailleurs. On a contacté et travaillé avec EDF. On a travaillé avec les pompiers de Paris, avec leur Centre de Crise National, à Paris. On a vu également ce que faisaient les exploitants anglais et japonais. On s'est un peu inspiré de tout cela pour redéfinir l'ergonomie intérieure. On conserve les fonctions de gestion de crise que l'on avait.

Notre organisation et les cellules perdurent mais la disposition des locaux est un peu différente dans le nouveau design. On a ce que l'on appelle un design en « marguerite » ou en « couronne ». La cellule un peu centrale qui pilote l'intervention et le cœur du système

est en périphérie, autour. S'y trouvent les différentes cellules d'analyse, de communication, les liens de gestion de la ressource humaine, la Direction. Elles sont toutes autour de la cellule de pilotage de l'intervention.

On en profite pour développer un certain nombre de choses. On profite des nouvelles technologies. On a développé un mur d'images qui permettra des restitutions visuelles plus performantes. Ceci, à propos de l'ergonomie des locaux. A propos de la capacité d'accueil, elle est comparable... C'est celle de notre organisation de crise. Cela équivaut à une quarantaine de personnes. Il y a des bureaux pour accueillir des représentants de l'ASN, de la préfecture et des différents services de l'Etat. Et puis, il y a une zone de vie pour se reposer et se restaurer et les moyens d'accès à l'information et à la communication.

Ici, c'est le plan de l'étage du « bloc commandement ». En haut, un peu sur la gauche, vous voyez la plus grande salle avec une table en fer à cheval. C'est la cellule « Pilotage de l'intervention », autour de laquelle se situent les différentes cellules : à gauche, « Communication et ressources humaines », en dessous la « Direction », et à droite se trouve la partie dédiée plus à l'analyse et aux études.

Il y a un lieu dédié aux visioconférences, pour pouvoir faire des points réguliers avec les pouvoirs publics. Il y a d'autres différents locaux à droite, ainsi que l'espace de vie. Voilà donc quelques photos. La visite sera plus percutante que les photos, mais elles donnent une image des locaux et de leurs ameublements. C'était donc un panorama rapide. La vision sur place vous permettra de compléter ou de prendre la dimension du bâtiment.

M. LE PRESIDENT.- Merci monsieur Loy. Merci de cette présentation. Avez-vous des remarques ?

M. LAFFITTE.- S'agissant de l'ancien PC de crise, allez-vous le conserver ou va-t-il être démantelé ?

M. LOY.- Les lieux sont conservés. Il perd sa fonction « PC de crise ». Pour tous les types de crise, cela se passe dans le nouveau bâtiment. Ensuite, les lieux, ils sont dans un bâtiment où se situe du PC de sécurité. Les lieux subsistent donc. Je ne sais pas si monsieur Charbonnier veut compléter ?

M. CHARBONNIER.- Tout a été dit. Dans le sous-sol, il y a le PC de sécurité. On se rappelle que le PC de crise est « durci ». Cette partie-là persiste. La surveillance du site, au sens protection physique, etc., n'est pas transférée.

M. LOY.- Pour compléter la réponse, les lieux restent mais un PC de crise a une dotation en moyens de communication importante, avec des lignes dédiées. On n'a pas voulu perturber le système, pas plus que les interfaces avec les parties prenantes et les représentants de l'Etat.

On a basculé, on a récupéré les lignes téléphoniques de l'ancien système dans le nouveau système. Aujourd'hui, les anciens lieux existent mais ils sont dépourvus de leur « centre nerveux » et de communication.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Autret ?

M. AUTRET.- Je trouvais qu'il y avait un peu de « flou » quand vous disiez que c'était prévu pour assurer la présence des personnes pour une durée comprise entre une dizaine d'heures à quelques jours. La marge peut être relativement importante.

Par ailleurs, votre dispositif de communication avec l'extérieur s'appuie sur un réseau « satellite ». Dans ce que j'ai vu là, et je le verrai probablement mieux cet après-midi, mais cela résisterait-il à une tornade ? J'avais l'impression que ce qui était monté sur la terrasse était un peu léger.

Une dernière question : je n'ai pas vu de vestiaires ou de sas d'entrée dans le bâtiment. C'est peut-être en dessous ou au rez-de-chaussée ?

M. LOY.- Il y a un sas d'entrée avec une possibilité de contrôle, une possibilité de douches. S'agissant des antennes, effectivement, les antennes... On est dans un lieu où les agressions sur projectiles sont assez peu probables. On a des kits de pièces de rechange, placées dans la fonction technique, au niveau inférieur. On a des kits de pièces de rechange pour remplacer rapidement les antennes, le cas échéant.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

M. CHARBONNIER.- Je voudrais ajouter que les moyens, satellite et autres, qui existaient dans les PC de repli sont également maintenus. L'ancien PC conserve également ses moyens de communication. L'ancien PC, à l'exception du fait que l'on pas pu démontrer, par les plans, sa résistance sismique aux nouveaux aléas, pour le reste, il est particulièrement robuste.

M. AUTRET.- Vous n'avez pas répondu à propos de ma question sur la durée. Ce n'est pas du tout la même logistique. Si vous êtes un mois sur le site, pour ces choses-là, il y a des problèmes de connexion avec l'extérieur et autres ...

M. LOY.- ... S'agissant du dimensionnement, il représente 48 heures au moins. Ensuite, la durée est tributaire des conditions de la sévérité des agressions et des niveaux extérieurs.

M. CHARBONNIER.- Derrière la gestion de crise, l'un des composants que j'avais dû présenter ici-même, c'était le soutien, l'équivalent de ce que vous connaissez peut-être chez EDF « la FARN », ce que l'on appelle chez nous « La Fina ». Le fait d'avoir fait, en particulier des PC de crise identiques, entre Tricastin et ici, nous permet de faire remonter des gens et d'avoir un apport et s'être organisés pour être opérationnel sous 48 heures. S'agissant de la logistique, il y a des missions prévues pour assurer au-delà de 48 heures. On a plus de 48 heures d'autonomie, c'est clair. Mais, en plus, derrière, il y a un système mis en place, avec près de 500 volontaires qui viennent renforcer le système, effectivement.

Ce sont des missions qui peuvent être des missions de re-confinement, des missions techniques d'intervention, des missions logistiques, des missions de gardiennage, etc. Il existe tout un tas de fiches de missions, associés à la « Fina ». C'est également l'un des composants qui permet d'inscrire ces éléments-là dans la durée.

On apporte en plus la réponse sur les équipements que l'on peut entreposer dans le bâtiment d'entreposage, liés au noyau dur, mais de l'autre côté aussi, où l'on peut avoir un certain nombre d'éléments entreposés et servir à assurer... changer des filtres, ramener de l'eau, etc. Voilà.

Mme DRUEZ.- Petite question de curiosité : par rapport au fait qu'il y ait un certain nombre de personnes qui puisse rester longtemps, au niveau blocs-sanitaires, comment êtes-vous dimensionnés ? Avez-vous aussi une salle de repos ? C'est mon passé d'inspectrice de colonie de vacances qui ressurgit.

M. LOY.- Oui, il y a des sanitaires et des douches. Il y a une salle de repos-restauration et un espace de couchages.

Mme DRUEZ.- On a parlé des conditions climatiques, notamment celles ayant trait à la chaleur. Je n'ai pas entendu parler du froid, de la neige. Rappelons-nous l'épisode neigeux de 2012.

M. LOY.- La charge en neige vis à vis du bâtiment est prise en compte. Ce n'est pas elle qui est « dimensionnante » par rapport à la tenue aux séismes. La charge en neige est prise en compte. La plage de température l'est également avec un régime établi à 35 degrés, ce qui n'est tout de même pas un régime courant pour la région. Les différents aléas sont pris en compte. Les plus « dimensionnants » sont le séisme et le vent. Tous les aléas extérieurs et externes sont considérés. La neige, c'est la voirie. C'est dans les moyens « noyau dur ». Vous pourrez le voir également cet après-midi. Les véhicules qui permettent d'amener les matériels « noyau dur » peuvent être équipés de lames de déneigement, de systèmes de déneigement. Ils permettent de faire du déneigement. Ensuite, dans un second temps, j'en reviens à la remarque de monsieur Charbonnier. On peut faire rapporter un matériel complémentaire. Mais les gros porteurs à six roues motrices sont capables d'être équipés de lames de déneigement et de déblaiement.

Mme DRUEZ.- Dans le même cas que celui rencontré en 2012, investiriez-vous un PC de crise ou pas, et dans le cas de dysfonctionnement lié tout de même à cet épisode neigeux ?

M. LOY.- Le PC de crise pourrait être utilisé. Ensuite, la situation ne légitimait pas un plan d'urgence interne. En revanche, le lieu peut être utilisé pour coordonner les actions techniques.

M. CHARBONNIER.- En général, lorsque l'on a une crise, naturellement, on se met en « pré-crise ». On se pré-positionne. Ensuite, il y a un acte administratif qui consiste à dire... A ce stade, il y a les autorités. Il y a tout cela à faire.

Déjà, d'une façon générale, lorsqu'il y a une situation d'urgence, le regroupement se fait naturellement. Je pense que l'on va essayer de le faire plus naturellement dans ce bâtiment-là, pour commencer, pour que le bâtiment vive et fonctionne.

M. LE PRESIDENT.-. Merci. Pas d'autres remarques à ce sujet ? On va donc approfondir notre connaissance cet après-midi avec beaucoup d'intérêt.

10. QUESTIONS DIVERSES.

M. VASTEL.- Je voulais revenir à l'ASN, sur le RU des Landes. Il a été question d'une consultation publique. A quel moment va avoir lieu cette consultation publique, et par rapport au chantier prévu en automne ?

M. PALIX.- Non, il n'y a pas de consultation publique, si ce n'est la décision qui sera prise et qui sera à la disposition du public. Il n'y a pas de consultation publique au sens de « Enquête publique » ou « Consultation ».

M. VASTEL.- Pourtant, à la dernière CLI, j'en avais parlé et c'est ce qui avait été annoncé.

M. PALIX.- Ce qui avait été annoncé... Enfin, je ne l'ai pas en tête. Pour moi, ce que nous avons toujours eu en tête : à un moment donné, l'ASN doit prendre une décision pour se prononcer sur ce dossier et ce sont les décisions, généralement, qui sont mises à la disposition du public, avant d'être adoptées et signées. C'est plutôt cela.

M. VASTEL.- Oui, mais dans le compte-rendu de l'avant-dernière CLI, il avait été noté qu'il était prévu une consultation publique. J'avais posé la question et je m'étais trompé. J'avais parlé de « Enquête publique », ce qui était faux. Mais « Consultation publique », cela a bien été dit et noté dans la dernière CLI.

M. PALIX.- « Consultation publique », ce sera sur la base de la décision. A mon avis, c'était cela l'esprit de la réponse qui vous avait été faite à l'époque. Les décisions sont mises à la disposition du public. En général, il y a un délai de quinze jours avant adoption. S'il y a des remarques, c'est à ce moment-là qu'il faut les... Enfin, c'est fait pour cela. Vous aviez imaginé que c'était autre chose que cela.

M. VASTEL.- J'avais imaginé qu'il y aurait une consultation publique pendant un certain temps, un laps de temps. Voilà.

M. PALIX.- C'est ce que je suis en train de vous dire. Ce que je vous dis : en fait, généralement, pour ces décisions, et notamment ce style de décisions, il y a une phase de consultation. Généralement, ce que l'on retient, c'est quinze jours. Ces décisions sont mises à la disposition du public pendant quinze jours. Ensuite, en fonction des observations faites, on y répond, puis il y a adoption de la décision. Le processus, c'est celui-là.

M. LE PRESIDENT.- Entendu. D'autres questions diverses ? Monsieur Guillemette ?

M. GUILLEMETTE.- Je voudrais revenir sur l'impact des rejets de carbone 14 des usines de la Hague. L'IRSN vient de publier, dans son bilan radiologique de l'environnement, de 2015 à 2017 : « *La surveillance de l'environnement, autour du site de la Hague, a relevé des taux de carbone 14, deux à trois fois supérieurs à la radioactivité naturelle, en milieu marin, poissons, mollusques et crustacés, comme dans le milieu terrestre, dans l'herbe et dans le lait. En conclusion, l'IRSN estime que la dose due au carbone 14 artificiel se situe à 0,4 microsievverts par an, dans la période 2015-2017, et pour un adulte se nourrissant d'éléments produits autour du site de la Hague, et dont le chef de famille est pêcheur.* » La dose retenue dans les publications sur le carbone 14, pour l'impact du carbone 14 naturel, (226 becquerels par kilo de carbone), est comprise entre 13 et 15 microsievverts, selon les publications, et pour un adulte. Alors qu'à l'observation du carbone 14 artificiel, dans les données environnementales publiées, on s'attend à un impact supérieur à 13 microsievverts par an, dus à la part artificielle de ce radionucléide, comment justifie-t-on un impact calculé à 0,4 microsievverts par an ? »

M. LE PRESIDENT.- On a bien noté votre question puisque vous nous l'aviez adressée. M. Lunel a saisi l'IRSN de nouveau. L'IRSN fait travailler ses experts, aujourd'hui, mais ne pouvait pas apporter de réponse pour notre assemblée générale de ce matin. Ils travaillent sur cette

question et, prochainement, on aura les précisions que vous souhaitez. On vous transmettra la réponse dès réception.

Avez-vous d'autres questions diverses ?

M. LEGOUIX. J'ai une question pour l'ASN. Dans les lettres d'annonce d'inspection, il y a toujours un petit paragraphe générique, et dont on a déjà parlé ici-même. Il prévoit que les représentants du personnel, et en particulier les membres du « Comité hygiène et sécurité des conditions de travail », doivent être informés et qu'ils peuvent présenter leurs observations écrites. D'une part, il faudrait mettre à jour ce paragraphe puisque, malheureusement, le CHSCT n'existe plus. Maintenant, c'est le « Comité social et économique ». C'est l'occasion. Et puis je réitère ma demande auprès des deux prédécesseurs de monsieur Manchon, puisque la CFDT et la Direction n'ont pas la même interprétation de l'article du Code de l'environnement à propos de sa signification. Que veut dire : « *Les représentants du personnel peuvent présenter leurs observations écrites lors des inspections* » ? Voilà, je vous pose la question. Monsieur Palix saura vous briefer utilement sur le sujet. On pourra en reparler ultérieurement.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce que j'allais vous proposer. On va faire preuve de mansuétude à l'égard du nouveau représentant de l'ASN. On avait bien noté la question. Vous nous apporterez la réponse.

M. MANCHON (ASN).- Effectivement, j'ai bien noté votre question. Je pense que, si mes deux prédécesseurs ne vous ont pas répondu, j'essaierai de vous répondre là-dessus et de vous apporter tous les compléments nécessaires.

M. LE PRESIDENT.- D'autres questions ? Monsieur Rousselet.

M. ROUSSELET.- Je voulais savoir quels étaient les critères de publication des lettres de suivi de l'ASN, dans la mesure où, théoriquement, je pensais que l'on voyait systématiquement toutes les lettres de suivi. Mais on a découvert récemment une lettre à propos de l'état de la pollution sur le secteur nord-ouest de l'établissement. On ne la trouve nulle part. On la découvre seulement. Or, elle date d'avril 2018. Cela va bientôt faire dix mois. Simplement, existe-t-il un critère de sélection qui fait que vous en mettez certaines et pas d'autres ? Est-ce un oubli ?

M. PALIX.- En fait, ce n'est pas une lettre de suite d'inspection. C'est une lettre dans le cadre d'instruction d'un dossier. Ce dont vous avez communication, ce sont les lettres de suite d'inspection. Ce sont celles-là qui sont publiées. En l'occurrence, il y a plein de courriers que vous ne voyez pas. Ce sont des courriers liés à des instructions de dossiers, et pour lesquels on fait des demandes de compléments. A ma connaissance, vous n'êtes pas en copie de ces courriers. C'est clair. Le courrier dont vous parlez s'inscrit dans ce cas. Cela s'inscrit dans ce cas de figure. C'est une instruction de dossier. C'est un courrier qui fait partie de l'instruction. Il est directement adressé à l'exploitant. En revanche, ce que vous voyez passer, classiquement, ce sont les lettres de suite des inspections. Celles-là, il n'y a pas de problèmes, vous les voyez toutes. Si vous ne les voyez pas toutes, c'est qu'il y a vraiment un souci de notre côté.

M. ROUSSELET.- Entendu. Merci.

M. LE PRESIDENT.-. Avez-vous d'autres remarques ? Non. Très bien. L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie de votre attention et de votre participation. Je voudrais remercier Madame la Sous-Préfète de sa présence. Je voulais remercier l'exploitant de toutes les informations fournies. Je voudrais enfin remercier ma collègue, madame Yveline Druetz, de nous avoir accueillis dans la salle de la Mairie de la Hague.

Bon appétit et bonne visite.